

Initiative for Climate Action Transparency - ICAT

TITRE DU LIVRABLE

Livrables de l'activité 5

D19. Méthodologie uniformisée pour comptabiliser le financement climatique

D21. Procédures de mise en place pour prendre les décisions sur le financement climatique

AUTEURS

Le cabinet Enviro Consulting International (ECI)

DATE

14 OCTOBRE 2025

DISCLAIMER

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted, in any form or by any means, electronic, photocopying, recording or otherwise, for commercial purposes without prior permission of UNOPS. Otherwise, material in this publication may be used, shared, copied, reproduced, printed and/or stored, provided that appropriate acknowledgement is given of UNOPS as the source. In all cases the material may not be altered or otherwise modified without the express permission of UNOPS.

PREPARED UNDER

The Initiative for Climate Action Transparency (ICAT), supported by Austria, Canada, Germany, Italy, and the Children's Investment Fund Foundation.

Supported by:



on the basis of a decision
by the German Bundestag



 Federal Ministry
Republic of Austria
Climate Action, Environment,
Energy, Mobility,
Innovation and Technology



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada

The ICAT project is hosted by the United Nations Office for Project Services (UNOPS).



Table des matières

1	Introduction	5
2	Transparence climatique au Maroc	6
2.1	Engagements du Maroc	6
2.2	Paysage institutionnel	7
2.3	Typologie des mécanismes de financement climatique	10
2.4	Cycle de transparence climatique du Maroc	10
3	Evaluation des pratiques de transparence climatique	13
3.1	Evaluation des pratiques de transparence climat : Communication et reporting	13
3.2	Enseignements tirés de l'analyse du contexte marocain du financement climat	18
4	Cadre de transparence renforcé national	20
4.1	Etat d'avancement : Vers l'institutionnalisation du suivi de la finance climat et la transition vers la Phase 5 du cadre de transparence	21
4.2	Défis de mise en œuvre du cadre de transparence renforcé (CTR)	24
4.3	Phase 4 - Suivi de la finance climat : Outil de communication pour la transparence climatique	25
4.4	Phase 5 - De la transparence au renforcement de l'action climatique	26
4.4.1	Approche méthodologique de la phase 5 (ICAT)	27
4.4.2	Exercices d'application	34
5	Procédures de prise de décision et feuille de route	42
6	Références	46

Liste des tableaux

Tableau 1 : Typologie des mécanismes de financement climatique	10
Tableau 2 : Evaluation des pratiques du Maroc selon les principes de suivi du progrès de la CDN	14
Tableau 3 : Enseignements tirés de l'analyse du contexte marocain du financement climat	18
Tableau 4 : Déploiement du suivi de la finance climat dans les types de communication à travers les phases du CTR	25
Tableau 5 : les niveaux de fonction du suivi de la finance climat	26
Tableau 6 : Défis et recommandations pour la réalisation de la phase 5	30
Tableau 7 : Problématiques transversales – Phases 4 et 5 de la transparence de la finance climat au Maroc	32
Tableau 8 : Articulation de la méthodologie d'ICAT sur le secteur de l'énergie : Application, Contraintes et recommandations	34
Tableau 9 : Articulation de la méthodologie d'ICAT sur le secteur de l'agriculture : Application, Contraintes et recommandations	35
Tableau 10 : Contraintes et limites de l'exercice d'évaluation du gap financier pour le secteur Energie en 2022	40
Tableau 11 : Procédures de prise de décision	42
Tableau 12 : Feuille de route de mise en œuvre du CTR	44

Liste des figures

Figure 1 : Cycle de transparence climatique pour le Maroc (source : ECI)	12
Figure 2 : Indicateurs implicites pour l'évaluation de la transparence sur la finance climat	13
Figure 3 : Relation entre le suivi des progrès et la comptabilisation des CDN (adapté de: CCNUCC – Reference Manual for the ETF – Article 13)	14
Figure 4 : Domaines clés de la transparence	15
Figure 8 : Résultats générales sur les capacités de transparence dans la région MENA (source : CBIT-GSP Climate transparency – 2024)	17
Figure 10 : Les phases du cadre de Transparence sur la finance climat de la méthodologie d'ICAT	23
Figure 7 : Défis de mise en œuvre du cadre de transparence climatique	24
Figure 8 : Axes de la phase 5 : De la transparence au renforcement de l'action climatique	26
Figure 9 : Gap financier estimé pour le secteur de l'énergie (source : Stratégie de financement de la CDN 2.0, 2023)	37
Figure 10 : Flux financiers vers le Maroc dans le secteur de l'énergie en Millions USD entre 2021 et 2022 (source : RBT, 2024)	38
Figure 11 : Gap financier estimé pour le secteur de l'agriculture (source : Stratégie de financement de la CDN 2.0, 2023)	39
Figure 12 : Flux financiers vers le Maroc dans le secteur de l'agriculture en Millions USD entre 2021 et 2022 (source : RBT, 2024)	40

1 Introduction

Fortement exposé aux aléas climatiques, sécheresse récurrente, stress hydrique, dégradation des terres et risques côtiers accrus, le Maroc a placé la lutte contre le changement climatique au cœur de sa stratégie de développement durable. Sa vision s'inscrit dans une approche de transition juste, conciliant atténuation des émissions et renforcement de la résilience socio-économique. À travers sa Stratégie Bas-Carbone à long terme et ses plans sectoriels (énergie, agriculture, eau, transport, etc.), le pays œuvre à la réduction progressive des émissions de GES, à l'adaptation des écosystèmes et des populations vulnérables, ainsi qu'à la mobilisation accrue de financements climat, en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) et ses engagements internationaux.

En tant que Partie à la CCNUCC et à l'Accord de Paris, le Maroc est tenu de soumettre régulièrement plusieurs documents de communication climatique.

- Les Communications Nationales (CN) présentent l'état des émissions, les mesures d'atténuation et d'adaptation, ainsi que les besoins en financement.
- Les Rapports Biennaux de Mise à Jour (RBU) actualisent ces informations, notamment sur l'inventaire des GES et le soutien reçu.
- Les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) fixent les objectifs climatiques à moyen et long terme, comme l'engagement pris en 2022 de réduire les émissions de 45,5 % d'ici 2030.
- Enfin, les Rapports Biennaux sur la Transparence (RBT), requis par l'Accord de Paris depuis 2024, renforceront l'obligation de reporting sur les actions et financements climat.

Dans ce cadre, la finance climat constitue un pilier stratégique, car la crédibilité et l'efficacité des engagements reposent sur la capacité du pays à suivre, évaluer et communiquer de manière transparente les flux financiers mobilisés.

Transparence et reporting : un enjeu prioritaire

Si le Maroc a déjà communiqué sur la mobilisation de ses financements climatiques dans ses CN et RBT, il reste nécessaire de renforcer la traçabilité, la cohérence intersectorielle et la transparence des données financières. Les défis portent autant sur l'identification des investissements domestiques que sur le suivi des financements internationaux et privés.

L'adoption profonde d'un système national harmonisé de suivi, de reporting et de vérification (MRV) de la finance climat apparaît donc essentielle pour répondre aux exigences de l'Accord de Paris et consolider la crédibilité du pays auprès de ses partenaires techniques et financiers.

Gouvernance et objectif du présent travail

La communication climatique nationale repose sur une gouvernance multi-acteurs : le Département du Développement Durable assure le pilotage institutionnel, les ministères sectoriels fournissent les contributions techniques, et les partenaires techniques et financiers appuient la consolidation et la diffusion des données.

Bien que ce dispositif soit déjà structuré, des marges d'amélioration subsistent en matière de coordination, de méthodologie et de transparence, notamment sur la finance climat, pilier central du Cadre de Transparence Renforcé (CTR).

Le présent travail s'inscrit précisément dans ce cadre. Il vise à proposer une méthodologie intégrée pour renforcer la transparence et la communication sur la finance climat au Maroc, à travers :

- **L'identification des lacunes dans le suivi, la classification et la communication des financements climatiques ;**
- **L'évaluation des mécanismes budgétaires et de suivi au sein des institutions nationales ;**
- **Le test et l'adaptation de la méthodologie ICAT aux secteurs économiques : Exemple pilote du de l'énergie et de l'agriculture, pour en faciliter l'appropriation ;**

- **Et la formulation de recommandations opérationnelles pour améliorer la gouvernance, la cohérence institutionnelle et la crédibilité internationale du Maroc en matière de transparence climatique.**

Ce travail constitue une étape charnière vers l'institutionnalisation du suivi de la finance climat, en appui à la transition vers la Phase 5 du CTR, qui marque le passage de la transparence à l'action. Il contribue ainsi à la mise en place d'un système national robuste, harmonisé et durable pour la traçabilité et la valorisation des financements climatiques.

2 Transparence climatique au Maroc

2.1 Engagements du Maroc

Le Maroc¹ a rejoint la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)² en 1995, affirmant dès cette période son attachement au multilatéralisme environnemental. En tant que pays en développement particulièrement vulnérable aux impacts climatiques ; sécheresses récurrentes, stress hydrique, risques de submersion côtière, le Royaume a fait de la lutte contre le changement climatique un axe central de ses politiques publiques et de sa diplomatie environnementale.

L'engagement international du Maroc s'est renforcé au fil des étapes majeures. En 2002, le pays a ratifié le Protocole de Kyoto³, marquant son adhésion au premier instrument juridiquement contraignant de réduction des émissions. Dans la continuité, le Maroc a préparé et soumis ses premières communications nationales (NC1 en 2001, NC2 en 2010, NC3 en 2016, et NC4 en 2021). Ces rapports, transmis au Secrétariat de la CCNUCC, présentent les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, les vulnérabilités sectorielles ainsi que les programmes d'atténuation et d'adaptation. Ils traduisent une amélioration progressive des systèmes de suivi et de collecte de données, même si des lacunes persistent dans certains secteurs comme l'agriculture ou l'utilisation des terres.

Le Maroc a acquis une visibilité internationale accrue en accueillant la COP7 à Marrakech en 2001, puis en présidant la COP22 en novembre 2016. Cette dernière, organisée peu après l'adoption de l'Accord de Paris, a constitué un moment fondateur : le Royaume s'y est positionné comme facilitateur de l'action climatique et hôte de la « Proclamation de Marrakech », qui rappelait l'urgence d'agir collectivement. Cet événement a également renforcé la dynamique interne en matière de transition énergétique et de planification de l'adaptation.

Sur le plan des engagements formels, le Maroc a signé l'Accord de Paris⁴ en avril 2016 et l'a ratifié en septembre de la même année. Il a présenté sa première Contribution déterminée au niveau national (CDN) en 2016, avant de la rehausser de manière substantielle en 2021. Dans cette version actualisée, le pays s'engage à réduire ses émissions de 18,3 % de manière inconditionnelle et jusqu'à 45,5 % de manière conditionnelle à l'horizon 2030, par rapport à un scénario tendanciel. Ces objectifs couvrent les principaux secteurs émetteurs : énergie, transport, agriculture, industrie, bâtiment et gestion forestière.

L'adaptation figure également au cœur de la stratégie marocaine. Conscient de sa vulnérabilité climatique, le pays a élaboré en 2022 un Plan national stratégique d'adaptation (PNSA) à l'horizon 2030, qui vise à renforcer la résilience dans des secteurs vitaux tels que l'eau, l'agriculture, les écosystèmes, la santé et les zones côtières. Ce plan s'articule avec les stratégies nationales de développement durable et de gestion intégrée des ressources naturelles, traduisant une volonté d'ancrer l'adaptation dans la planification territoriale.

¹ <https://unfccc.int/node/61120>

²

CCNUCC : <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/qu-est-ce-que-la-ccnucc-la-convention-cadre-des-nations-unies-sur-les-changements-climatiques>

³ <https://unfccc.int/resource/docs/convkp/kpfrench.pdf>

⁴Accord de Paris (2016) : <https://unfccc.int/fr/a-propos-des-CDNs/l-accord-de-paris>

En matière de transparence, le Maroc a soumis plusieurs Biennial Update Reports (BURs), dont le troisième en 2022, conformément aux exigences du système international de suivi. Ces rapports reflètent les efforts du pays pour renforcer la rigueur méthodologique des inventaires de gaz à effet de serre et améliorer la traçabilité des mesures climatiques.

Dans la continuité, et conformément aux obligations de l'Accord de Paris, le Maroc a également soumis son premier Rapport Biennal de Transparence (RBT). Ce document inaugure la transition des pays vers le Cadre de Transparence Renforcé, qui remplacera progressivement les BURs. Le RBT marocain fournit des données plus détaillées et harmonisées sur les émissions de gaz à effet de serre, les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la CDN, les mesures d'adaptation ainsi que les besoins et appuis en matière de financement et de renforcement des capacités. La soumission du RBT positionne ainsi le Maroc parmi les premiers pays en développement à se conformer à ce nouveau cadre de reporting, confirmant sa volonté d'améliorer la transparence et la comparabilité internationale de son action climatique.

Au-delà des engagements formels, le Maroc a mis en œuvre des projets phares qui symbolise l'ambition nationale en matière d'énergies renouvelables, ou encore les programmes de reboisement et d'efficacité énergétique. Ces initiatives permettent au pays de conjuguer ses engagements internationaux avec une dynamique nationale de transition vers un modèle de développement sobre en carbone et résilient.

Si l'historique du Maroc au sein de la CCNUCC témoigne d'une trajectoire ascendante, plusieurs analyses soulignent également des défis à relever :

- **Défis de mise en œuvre et financement** : la CDN révisée du Maroc illustre une volonté d'augmenter son ambition, mais une part importante de ses objectifs (notamment la réduction conditionnelle de 45,5 % des émissions) demeure dépendante de financements extérieurs et de transferts technologiques. Cette dépendance reflète une vulnérabilité structurelle et place la concrétisation de ces engagements sous condition d'appuis internationaux⁵⁶.
- **Qualité et fréquence des données** : les communications nationales, les BUR et désormais le RBT montrent une amélioration nette de la qualité des inventaires et des rapports, mais des lacunes persistent. La couverture sectorielle, en particulier dans l'agriculture, la foresterie et l'utilisation des terres (AFOLU), reste à renforcer. De plus, la granularité des données et la régularité du suivi doivent progresser afin de consolider la transparence.
- **Opérationnalisation des grands projets** : certains projets emblématiques, tel le complexe solaire Noor Ouarzazate, ont rencontré des difficultés techniques et financières. Ces défis nuisent à l'évaluation ex-post des impacts réels en termes d'atténuation et soulignent la nécessité de mieux sécuriser la faisabilité opérationnelle et économique des projets de grande envergure.

En conclusion, le Maroc a consolidé son rôle au sein de la CCNUCC, combinant diplomatie climatique active, ambition accrue et dispositifs de planification nationaux. Toutefois, l'écart entre l'ambition affichée et la mise en œuvre effective, la dépendance aux financements internationaux et les limites techniques de certains projets restent des enjeux centraux pour la prochaine décennie.

2.2 Paysage institutionnel

Le paysage de la finance climat au Maroc se caractérise par une gouvernance multi-niveaux et une diversité d'acteurs publics, privés et institutionnels engagés dans la mobilisation, la gestion et le suivi des flux financiers destinés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. Cette architecture traduit la volonté du Royaume d'intégrer la dimension climatique dans la planification du développement et dans les politiques sectorielles.

1. Les autorités gouvernementales de coordination et de pilotage

Le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable (MTEDD), à travers son Département du Développement Durable, joue un rôle central en tant que Point Focal National de la CCNUCC. Il assure la coordination globale de la réponse du Maroc à ses engagements internationaux en

⁵ <https://CDNpartnership.org/country/mar>

⁶ <https://climateactiontracker.org/climate-target-update-tracker/morocco>

matière de climat, en lien avec d'autres institutions. Son rôle couvre la définition des politiques climatiques nationales, la coordination des conventions internationales, la mise en place des systèmes MRV pour le suivi du financement climatique et la préparation des rapports destinés à la CCNUCC.

2. Les autorités gouvernementales de financement

Le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) constitue le chef de file de la stratégie nationale de financement climatique. Il veille à la mobilisation des ressources publiques nationales et favorise la participation du secteur privé au financement de la transition climatique. Son action couvre la planification budgétaire sensible au climat, la traçabilité des dépenses climatiques, et l'intégration progressive du climat dans les outils de gestion des finances publiques. Le MEF est ainsi un acteur clé pour le passage d'une logique de projets isolés à une approche systémique de la finance climat.

3. Les ministères sectoriels impliqués dans la mise en œuvre de la CDN

Plusieurs départements ministériels jouent un rôle direct dans la mobilisation et la mise en œuvre de financements climatiques dans leurs domaines respectifs :

- Le ministère de l'Équipement et de l'Eau pilote les programmes d'adaptation hydrique, de gestion des ressources et d'assainissement. Il favorise la préparation de projets bancables et facilite l'accès des acteurs locaux aux financements climatiques, notamment à travers des partenariats avec des fonds internationaux.
- Le ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime et de l'Aquaculture œuvre à la transition vers une agriculture résiliente et bas carbone. Il mobilise des ressources domestiques et internationales pour soutenir l'agriculture intelligente face au climat et la pêche durable.
- Les ministères de l'Industrie et du Commerce, de l'Énergie et des Mines, de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Bâtiment, et du Transport et de la Logistique contribuent chacun à la décarbonation de leurs secteurs via des mesures réglementaires, des incitations et des programmes d'investissement verts.
- D'autres départements, tels que les Affaires étrangères, l'Intérieur, la Santé, l'Éducation, le Haut-Commissariat au Plan (HCP) et le ministère de l'Enseignement Supérieur, intègrent progressivement les objectifs climatiques dans leurs stratégies et outils de planification, renforçant ainsi la transversalité du financement climatique.

4. Les agences d'exécution et établissements publics opérateurs

Le Maroc dispose d'un écosystème institutionnel robuste pour la mise en œuvre des projets climatiques, dont on retrouve :

- La MASEN développe les grands projets d'énergies renouvelables.
- L'AMEE promeut l'efficacité énergétique et les énergies propres.
- L'ANEF œuvre à la préservation des forêts et à la lutte contre la désertification.
- L'ONEE intervient dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'électricité durable.
- L'ADA met en œuvre les stratégies agricoles et soutient les projets de résilience rurale.
- La DGM et le CRTS fournissent des données et outils essentiels pour le suivi et la planification climatique.

Ces agences traduisent les orientations nationales en projets opérationnels financés par des ressources internes ou externes, jouant un rôle clé dans la chaîne de transmission entre la planification et l'action climatique concrète.

5. Les acteurs financiers nationaux

Les institutions financières marocaines, telles que Bank Al-Maghrib, la CDG, la Bourse de Casablanca, les banques commerciales et les sociétés d'assurance participent activement à la mise en place d'un écosystème de finance durable. Elles développent des lignes vertes de crédit, soutiennent les entreprises à impact climatique positif et promeuvent les produits financiers responsables.

Ces acteurs contribuent également à la diffusion de la culture de gestion des risques environnementaux et sociaux, en intégrant des critères ESG dans leurs politiques d'investissement et de financement.

6. Les partenaires techniques et financiers internationaux

Les fonds climatiques internationaux (Fonds Vert pour le Climat, Fonds pour l'Environnement Mondial, Fonds d'Adaptation) et les institutions multilatérales telles que la Banque mondiale, la BAD, la BEI, la BERD, ou encore les coopérations bilatérales (AFD, KfW, GIZ, UE, USAID, etc.) jouent un rôle crucial dans le financement, l'assistance technique et le renforcement des capacités.

Le Maroc entretient des relations de coopération actives avec ces partenaires, qui accompagnent les institutions nationales dans la conception, le cofinancement et le suivi des programmes climatiques.

7. Les acteurs non étatiques : secteur privé, ONG et recherche

Le secteur privé, à travers la CGEM, les banques, les fonds d'investissement et les associations professionnelles, est de plus en plus impliqué dans la transition vers une économie bas carbone. Il contribue à l'innovation, au développement de technologies vertes et à la mise en œuvre de projets de résilience locale.

Les ONG et fondations, telles que la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, jouent un rôle de plaidoyer, de sensibilisation et d'exécution de projets sur le terrain, notamment auprès des populations vulnérables.

Les institutions de recherche et centres d'expertise (CNRST, INRA, IRESEN, universités, 4C Maroc) produisent des connaissances et des outils scientifiques indispensables à la planification et au suivi de la finance climat, contribuant au renforcement du socle national de compétences.

Le paysage marocain de la finance climat repose sur une architecture institutionnelle diversifiée, intégrant la coordination gouvernementale, la mobilisation budgétaire, la mise en œuvre sectorielle, l'appui technique, la participation du secteur privé et la coopération internationale.

Cette pluralité d'acteurs représente à la fois une richesse, par la complémentarité des expertises, et un défi, en matière de coordination, de cohérence et de suivi intégré des flux financiers climatiques, enjeux centraux du Cadre national de transparence en cours de consolidation.

Ainsi le paysage institutionnel autour de la finance climat se caractérise par la pluralité des acteurs et la diversité des mécanismes de financement. En effet, Le Maroc ne dispose pas d'un système unique et centralisé pour la gestion et le suivi de la finance climat. Deux institutions clés jouent néanmoins un rôle pivot :

- **Le ministère de l'Économie et des Finances (MEF)**, responsable de l'intégration des financements dans le budget national, du suivi global des dépenses publiques et de la coordination avec les bailleurs ;
- **Le ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable (MTEDD)**, point focal auprès des fonds internationaux (notamment le Fonds Vert pour le Climat - FVC) et coordinateur des engagements du Maroc dans le cadre de la CCNUCC.

Autour de ces deux pôles gravitent de nombreux acteurs exécutifs, à savoir :

- Les ministères sectoriels (Agriculture, Eau, Habitat, etc.) chargés de la mise en œuvre des programmes d'atténuation et d'adaptation ;
- Les agences spécialisées (MASEN, ADA, AMEE, ANEF...) qui exécutent des projets et gèrent des lignes de financement spécifiques ;
- Les établissements publics (ONEE, CDG, etc.) et institutions financières nationales (CAM, Attijariwafa Bank, FEC, etc.) qui jouent un rôle croissant dans le financement des infrastructures et initiatives vertes ;
- Les collectivités territoriales, qui peuvent désormais accéder directement à certains financements climatiques internationaux, comme illustré par le cas de la Région Casablanca-Settat avec la SFI ;
- Les organismes internationaux et multilatéraux (FVC, FEM, BAD, BEI, AFD, KfW, Banque mondiale, etc.) qui constituent les principales sources de financement externe.

Cette pluralité d'acteurs génère des flux de financement fragmentés et rend nécessaire la mise en place

d'un cadre méthodologique harmonisé pour leur suivi.

2.3 Typologie des mécanismes de financement climatique

Trois grands mécanismes structurent le paysage marocain de la finance climat :

Tableau 1 : Typologie des mécanismes de financement climatique

Mécanisme	Description
Accès budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> Les financements transitent par le MEF et sont intégrés au budget national avant d'être alloués aux ministères ou agences d'exécution. Ce mécanisme garantit un contrôle budgétaire fort, mais rend la traçabilité climat difficile, car les dépenses ne sont pas toujours codifiées selon leur finalité climatique.
Accès direct via accréditation	<ul style="list-style-type: none"> Certaines entités marocaines accréditées (ex. MASEN, ADA, CDG Développement, Attijariwafa Bank, etc.) reçoivent directement les fonds du FVC ou d'autres mécanismes internationaux. Elles assurent la gestion, le reporting et l'audit des projets conformément aux exigences du bailleur, souvent en coordination avec le MTEDD. Ce mécanisme offre une flexibilité accrue, mais engendre une hétérogénéité des formats de suivi et une dispersion des données.
Accès direct via bailleurs multilatéraux	<ul style="list-style-type: none"> Des institutions marocaines, telles que MASEN ou la CDG, peuvent contracter directement des financements auprès de bailleurs multilatéraux (Banque mondiale, BEI, BERD, etc.) sans passer par le MEF. Ce canal permet une réactivité opérationnelle, mais crée des zones d'opacité dans le reporting national, car ces flux échappent partiellement au suivi centralisé.

2.4 Cycle de transparence climatique du Maroc

Le Maroc, en tant que Partie à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et à l'Accord de Paris, s'est engagé à respecter les exigences du Cadre de Transparence Renforcé. Comme présenté en amont, ce cadre vise à assurer un suivi rigoureux, harmonisé et vérifiable des efforts climatiques, notamment en matière d'atténuation, d'adaptation et de financement climatique, à travers des communications nationales, des rapports biennaux de transparence (RBT) et des inventaires de gaz à effet de serre (GES).

Le système de transparence ne se limite pas à un simple exercice de rapportage ; il s'agit d'un processus dynamique et récurrent. À chaque cycle, le Maroc collecte et analyse les données climatiques nationales, les intègre dans des rapports officiels (tels que les Communications Nationales, Rapports Biennaux Actualisés ou Rapports Biennaux de Transparence), puis les soumet à la CCNUCC. Ces rapports font ensuite l'objet d'une revue technique internationale, dont les recommandations permettent de renforcer les systèmes de suivi et d'améliorer la qualité des données pour le cycle suivant.

Entre collecte, vérification, communication, retour d'information et amélioration, une boucle vertueuse se crée tout en mobilisant un écosystème institutionnel complexe et complémentaire. En principe :

- Le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable (MTEDD) pilote le processus global, assure la coordination interinstitutionnelle et prépare les rapports à soumettre à la CCNUCC.
- Les ministères sectoriels (ex. Agriculture, Eau, Énergie, Industrie, Transports, etc.) fournissent les données sur les politiques et projets contribuant à l'atténuation et à l'adaptation.
- Le Haut-Commissariat au Plan (HCP) soutient la production des données statistiques et socio-économiques nécessaires à la modélisation des indicateurs climatiques.

- Les établissements publics et entreprises (ex. ONEE, MASEN, ADM, ONCF, etc.) rapportent leurs investissements à composante climatique, essentiels pour le suivi de la finance climat.
- Les collectivités territoriales participent à la collecte d'informations locales sur la résilience et la gestion des risques climatiques.
- Enfin, les partenaires techniques et financiers (ex. PNUD, GIZ, Banque mondiale, UE, etc.) appuient le renforcement des capacités, la structuration des systèmes MRV et la digitalisation du suivi.

La figure suivante présente le cycle de transparence climatique du Maroc :

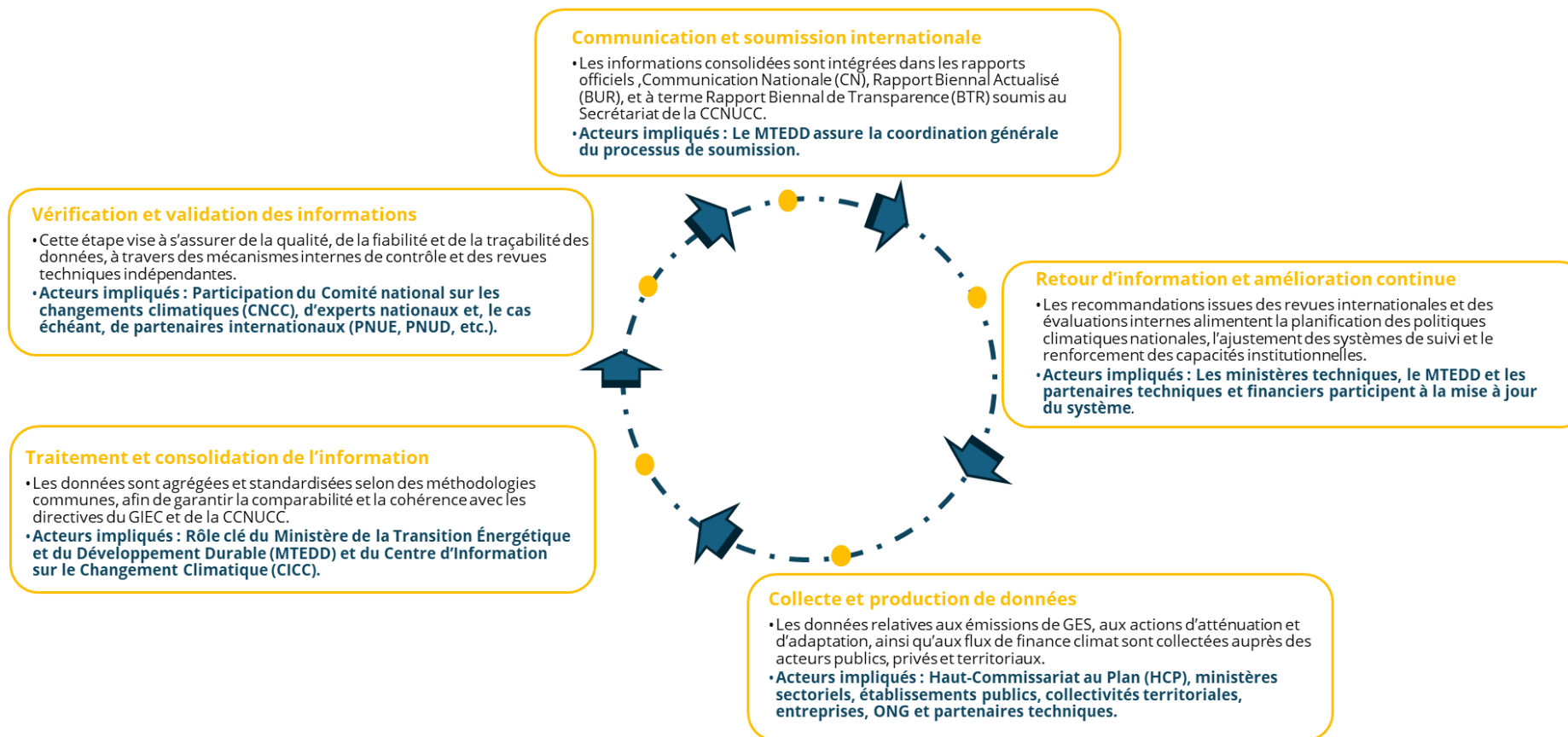


Figure 1 : Cycle de transparence climatique pour le Maroc (source : ECI)

3 Evaluation des pratiques de transparence climatique

3.1 Evaluation des pratiques de transparence climat : Communication et reporting

Conformément aux dispositions de la CCNUCC et dans le cadre du CTR⁷ instauré par l'Accord de Paris, tous les pays sont tenus de soumettre régulièrement des rapports officiels (Contributions déterminées au niveau national (CDN), Communications nationales (CN), Rapports biennaux de transparence (RBT)⁸, Inventaires nationaux de GES, etc.).

Ces rapports ont pour finalité de communiquer clairement les engagements nationaux en matière de climat, assurer un suivi continu des progrès réalisés, et permettre une évaluation collective et comparative des efforts déployés par les Parties.

Cependant, il est important de noter qu'il n'existe pas de système de notation standardisé ou de classement officiel des pays par la CCNUCC. L'évaluation repose plutôt sur des critères implicites et des indicateurs qualitatifs et quantitatifs⁹ permettant de juger du degré de transparence et de complétude des communications¹⁰. Parmi les principaux critères suivis, on peut citer :



Figure : Indicateurs implicites pour l'évaluation de la transparence sur la finance climat

Ainsi, l'évaluation des pratiques de communication et de transparence climatique se fonde moins sur une note chiffrée que sur une appréciation de la robustesse, de la clarté et de la comparabilité des informations fournies par les pays.

⁷ Reference Manual for the Enhanced Transparency Framework under the Paris Agreement : Understanding the enhanced transparency framework and its linkages https://unfccc.int/sites/default/files/resource/y2_ETReferencemanual.pdf

⁸ Biennial Transparency Reports: <https://unfccc.int/biennial-transparency-reports>

⁹ Enhanced Transparency Framework (ETF) reporting tools - UNFCCC Secretariat 6 September 2024 - https://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/mtdocs/pdfiles/2409_SoftwareWorkshop/3_01_Vlad ETF%20reporting%20tools%20Baku%20-%20IPCC.pdf

¹⁰ Reporting and review : <https://unfccc.int/reporting-and-review>

Relation entre le suivi des progrès et la comptabilisation des contributions déterminées au niveau national (CDN)

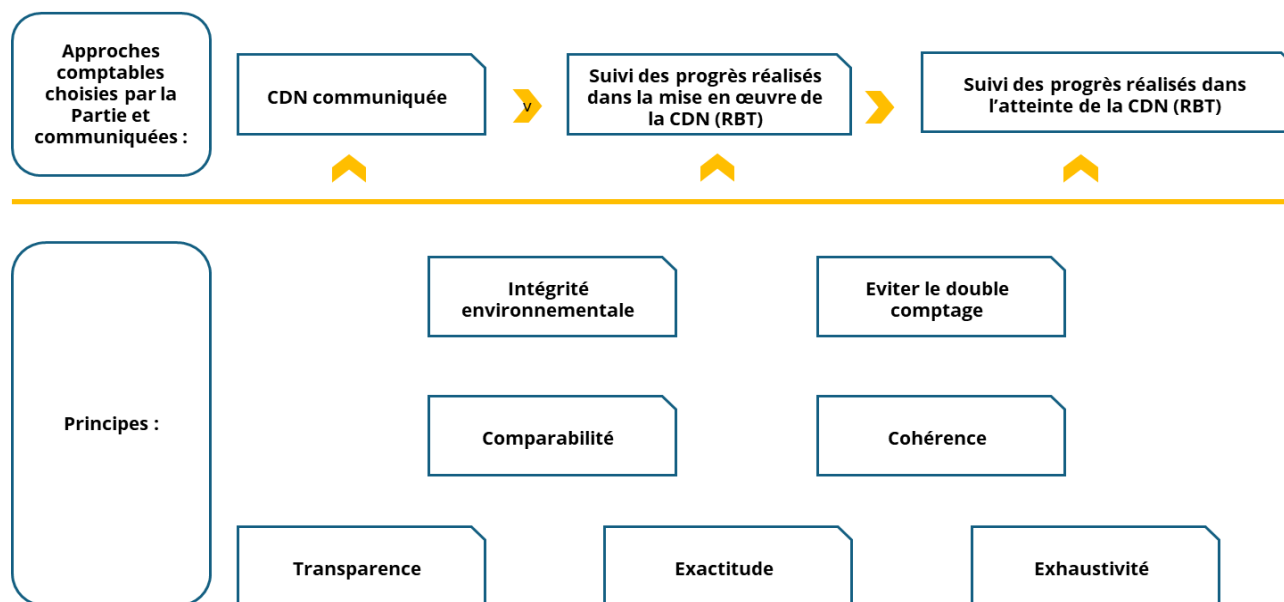


Figure : Relation entre le suivi des progrès et la comptabilisation des CDN (adapté de: CCNUCC – Reference Manual for the ETF – Article 13)

Sur la base de ces critères, l'évaluation des pratiques du Maroc montre une progression rapide en matière de transparence climat, cependant le Maroc doit renforcer la comparabilité internationale, l'exactitude des données financières, et l'exhaustivité, surtout en ce qui concerne les financements privés et territoriaux.

Tableau : Evaluation des pratiques du Maroc selon les principes de suivi du progrès de la CDN

Principe	Définition (CCNUCC)	Évaluation des pratiques du Maroc
Intégrité environnementale	Assurer que les informations reflètent fidèlement les efforts réels et l'impact environnemental.	Les rapports climat (CDN, Communications Nationales, BUR, etc.) incluent des données consolidées et chiffrées, mais pas toujours vérifiables par des tiers.
Éviter le double comptage	Empêcher la comptabilisation multiple d'une même action/finance par différents acteurs.	Le Maroc distingue financements domestiques et internationaux, mais le risque de chevauchement persiste entre fonds nationaux, coopération bilatérale et multilatérale.
Comparabilité	Garantir que les données soient comparables entre pays et entre rapports successifs.	Les rapports utilisent des formats proches des guides CCNUCC/OCDE, mais certaines données financières restent agrégées et difficiles à comparer.
Cohérence	Maintenir une continuité méthodologique entre différents cycles de rapports.	La méthodologie s'inspire de l'OCDE et des Rio Markers, mais elle a évolué récemment (ex. chiffrage pilote des EEP), ce qui limite la cohérence dans le temps.
Transparence	Fournir des informations claires, accessibles et documentées.	Le Maroc publie régulièrement ses CDN, BUR, CN et plans sectoriels. Cependant, le détail sur

		la traçabilité des financements climat n'est pas toujours public.
Exactitude	Garantir que les données sont robustes, précises et basées sur des méthodologies reconnues.	Des estimations basées sur méthodologies OCDE/CCNUCC sont utilisées, mais certaines données reposent sur des hypothèses ou extrapolations.
Exhaustivité	Couvrir toutes les sources, secteurs, et types de financements.	Le Maroc couvre largement les secteurs clés (énergie, eau, agriculture, EEP), mais certains flux privés ou territoriaux restent sous-documentés.

Le rapport d'évaluation des Besoins en Capacités Réseau pour la Transparence Climatique de la Région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA)¹¹ constitue une analyse régionale visant à mesurer le niveau de préparation des pays de la région MENA en matière de transparence climatique, conformément aux exigences de la CCNUCC et du Cadre de Transparence Renforcé (CTR) de l'Accord de Paris. L'évaluation a été réalisée à travers un sondage en ligne mené entre le 24 janvier et le 29 février 2024, auquel 14 des 18 pays membres du Réseau Régional MENA ont participé, dont le Maroc.

L'étude s'est concentrée sur cinq domaines clés de la transparence :



Figure : Domaines clés de la transparence

Elle a également porté sur les arrangements institutionnels et sur l'état de mise en œuvre des Systèmes de Mesure, de Reporting et de Vérification (MRV), ainsi que sur l'expérience des pays en matière de préparation et soumission des Rapports de Transparence (BUR, CN, RBT). Enfin, le rapport identifie les besoins en soutien financier et technique, et propose trois priorités de renforcement des capacités comme base de travail pour le plan d'action régional 2024.

Selon les résultats de cette évaluation (**voir Figure : Résultats générales sur les capacités de transparence dans la région MENA (CBIT-GSP Climate transparency – 2024)**), Le Maroc se distingue comme l'un des pays les plus avancés de la région MENA en matière de transparence climatique, même si ses systèmes nécessitent encore des renforcements. Sur le plan du reporting, il fait partie des rares pays à avoir soumis quatre Communications Nationales (CN) et trois Rapports Biennaux Actualisés (BUR), ce qui le place au même niveau que la Tunisie et le Liban, et au-dessus de la majorité des autres pays de la région qui en sont encore à un ou deux rapports. Le Maroc est également l'un des seuls à avoir déposé une CDN actualisée (avec Oman) et une stratégie LT-LEDS (avec la Tunisie et Oman), ce qui montre son engagement à s'aligner sur les exigences de l'Accord de Paris. De plus, il fait partie des trois pays de la région ayant élaboré un Plan National d'Adaptation, ce qui reflète une approche plus complète et intégrée que d'autres pays.

En ce qui concerne les systèmes de transparence, le Maroc a classé son dispositif comme « équitable », ce qui signifie qu'il est déjà établi mais requiert encore des améliorations notables. Cela le place au même niveau que des pays comme l'Algérie, la Jordanie ou le Liban, mais en dessous de l'Égypte, seul pays de la région ayant qualifié son système de « satisfaisant ». Néanmoins, le Maroc se distingue par ses

¹¹<https://climate-transparency-platform.org/knowledge/rapport-devaluation-des-besoins-en-capacites-reseau-pour-la-transparence-climatique-de-la>

arrangements institutionnels, jugés « avancés », au même titre que la Tunisie et Bahreïn, alors que beaucoup de pays (Libye, Irak, Soudan) n'ont encore que des dispositifs très faibles ou inexistants.

Concernant les systèmes MRV (Mesure, Reporting et Vérification), le Maroc dispose d'une plateforme en cours de développement qui couvre déjà trois volets essentiels : l'inventaire des GES, le suivi des actions de la CDN, et le suivi du soutien nécessaire et reçu. Seuls la Tunisie et la Jordanie sont aussi avancées dans la région, alors que la majorité des pays n'ont pas encore de plateforme opérationnelle. Toutefois, comme dans tous les pays de la région, le système marocain n'intègre pas encore le suivi de l'adaptation, ni des pertes et dommages, ce qui reste un point faible structurel.

Enfin, le Maroc se démarque par l'utilisation effective de ses rapports et de ses systèmes de transparence dans les politiques publiques. Il figure parmi les neuf pays de la région qui déclarent s'appuyer sur leurs communications et inventaires pour ajuster leurs CDN et leurs stratégies nationales. Dans son cas, les résultats des rapports ont été utilisés notamment pour élaborer la stratégie de décarbonation LT-LEDS, ce qui n'est pas encore une pratique répandue dans la région.

En résumé, par rapport à ses voisins, le Maroc se situe dans le groupe de tête aux côtés de la Tunisie, de la Jordanie et du Liban. Il combine une forte capacité de reporting, des arrangements institutionnels relativement avancés et une volonté claire de relier la transparence aux politiques climatiques. Cependant, son système est encore jugé « équitable », car il reste des lacunes, notamment dans l'opérationnalisation complète du MRV et dans l'intégration des volets adaptation et pertes et dommages.

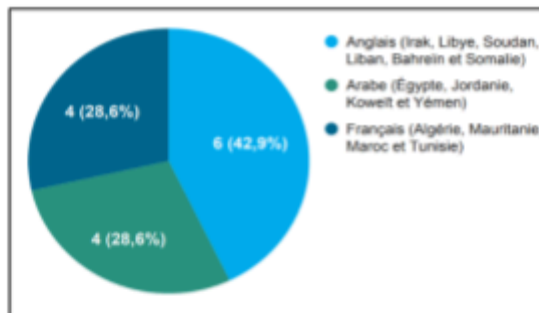


Figure 1. Langue préférée pour la communication et les formations

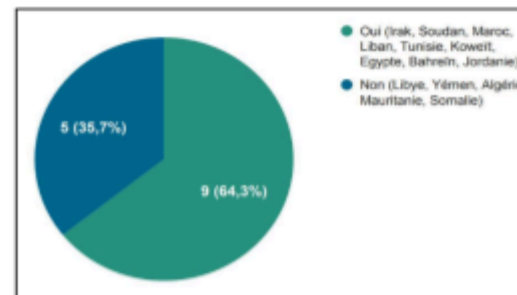


Figure 4. Utilisation des résultats des Systèmes de Transparence dans les processus d'élaboration des politiques nationales

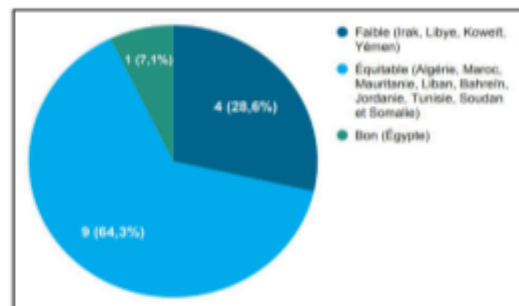


Figure 2. Etat général des Systèmes de Transparence dans la région MENA

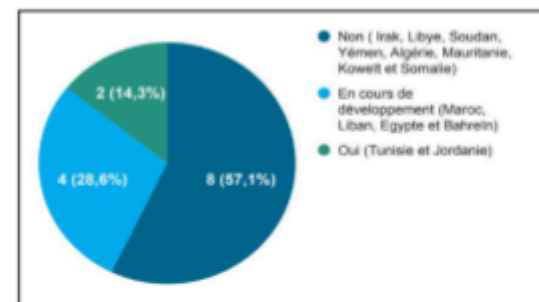


Figure 5. Disponibilité d'une ou de plusieurs Plateformes MRV en ligne dans la région

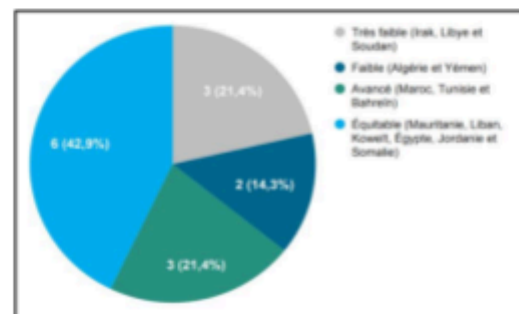


Figure 3. État général des arrangements institutionnels relatifs au Système de Transparence

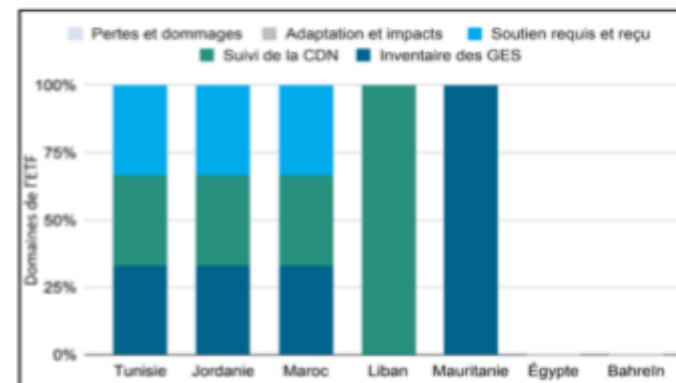


Figure 6. Domaines de Transparence couverts par le(s) système(s) MRV

Le suivi de la finance climat au Maroc requiert une compréhension approfondie du circuit de financement climatique national, marqué par une grande diversité d'acteurs, de mécanismes et de sources de financement. Cette complexité institutionnelle et financière impose de structurer un système de suivi fondé sur une méthodologie claire, capable de relier les flux financiers aux objectifs climatiques nationaux et aux exigences internationales du CTR.

3.2 Enseignements tirés de l'analyse du contexte marocain du financement climat

L'examen du paysage marocain de la finance climat révèle plusieurs caractéristiques clés qui orientent directement la conception d'une méthodologie nationale de suivi. Ces enseignements permettent de comprendre à la fois les forces sur lesquelles s'appuyer et les limites à corriger pour garantir une transparence et une redevabilité accrues. Dans leur globalité, l'examen met en évidence un potentiel institutionnel et technique fort, mais une faible intégration systémique. L'analyse et les enseignements tirés des divers points marquants relevés sont présentés dans le tableau suivant

Tableau : Enseignements tirés de l'analyse du contexte marocain du financement climat

Point marquant	Analyse	Enseignement
Un système de financement climat riche mais fragmenté	<p>Le Maroc bénéficie d'une grande diversité de sources et d'acteurs dans le domaine de la finance climat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des mécanismes budgétaires nationaux, • des financements internationaux via des agences accréditées (MASEN, ADA, etc.), • des projets financés directement par les bailleurs multilatéraux (Banque mondiale, BEI, BAD, etc.), • des initiatives locales portées par les collectivités et le secteur privé. <p>Cette diversité témoigne de la capacité du pays à mobiliser des ressources multiples et à s'intégrer aux flux financiers internationaux liés au climat. Cependant, elle engendre une fragmentation institutionnelle et méthodologique : chaque acteur applique ses propres procédures de suivi, de classification et de reporting.</p>	<p>Cette pluralité d'initiatives doit être transformée en écosystème cohérent à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mise en place d'un référentiel commun de classification des dépenses et investissements climatiques ; • la centralisation progressive des informations financières via un mécanisme de coordination nationale ; • la création d'une plateforme interinstitutionnelle dédiée au suivi et à la communication des flux climat. <p>Autrement dit, le Maroc dispose déjà des ressources et des compétences, mais doit encore les structurer et les relier au sein d'un système intégré.</p>
Un rôle croissant du MEF dans la coordination et la consolidation	<p>Le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) joue un rôle de plus en plus stratégique dans le pilotage global de la finance climat. Il est le gardien de la cohérence budgétaire nationale et l'interlocuteur principal des institutions financières internationales. Dans plusieurs pays comparables, les ministères des finances sont devenus les points focaux techniques du suivi de la finance climat, garantissant la cohérence entre les flux climatiques et la planification macroéconomique.</p>	<p>Il devient nécessaire de formaliser le rôle du MEF comme instance de coordination nationale du suivi de la finance climat, en lien étroit avec le MTEDD (point focal CCNUCC). Cela suppose :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la création d'un cadre institutionnalisé de concertation entre les

	<p>Au Maroc, ce rôle est en émergence : le MEF commence à intégrer la dimension climat dans la budgétisation, notamment à travers les exercices pilotes de budgétisation sensible au genre et au climat.</p>	<p>acteurs financiers et climatiques ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ● le développement d'outils partagés de suivi et d'évaluation des flux ; ● la formation et la montée en compétences des équipes du MEF et des ministères sectoriels sur les classifications climat. <p>Ainsi, la consolidation du rôle du MEF est un levier clé de durabilité du système national de suivi.</p>
<p>L'absence de codification des dépenses climatiques dans la loi de finances</p>	<p>À ce jour, la loi de finances marocaine ne comporte pas de codification spécifique permettant d'identifier automatiquement les dépenses et investissements ayant un objectif climatique (atténuation, adaptation ou mixte). Les dépenses sont regroupées par nature économique ou par programme sectoriel, sans étiquette climat explicite. Cela rend difficile :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● la quantification des financements climatiques publics, ● la comparabilité interannuelle, ● la traçabilité des fonds internationaux intégrés au budget de l'État 	<p>L'une des priorités est donc d'introduire une codification budgétaire climat (ou « marquage climat ») inspirée des approches internationales, notamment celles de l'OCDE (Rio Markers) ou de la méthodologie ICAT. Cette codification permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● mesurer les efforts financiers publics consacrés à la lutte contre le changement climatique ; ● améliorer la transparence dans la communication nationale ; ● favoriser la redevabilité vis-à-vis du Parlement et des citoyens ; ● faciliter la mobilisation de financements verts en rendant visibles les engagements domestiques. <p>En pratique, cela pourrait se traduire par la création d'un code climat dans le système budgétaire national, ou par la mise en place d'un registre de projets climatiques publics. Ce travail est en cours de développement.</p>
<p>Des entités accréditées disposant de données détaillées mais non harmonisées</p>	<p>Les entités marocaines accréditées auprès des mécanismes internationaux (comme MASEN, ADA, CDG, Attijariwafa Bank) ont des systèmes de suivi et d'évaluation très développés, souvent conformes aux standards des bailleurs. Elles produisent des rapports précis sur les montants, les bénéficiaires, les impacts et les co-bénéfices des projets. Toutefois, chaque entité applique ses propres cadres logiques, ses indicateurs, et ses formats de</p>	<p>Le Maroc doit mettre en place un cadre national d'harmonisation des données climatiques. Cela suppose :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● la standardisation des formats de reporting exigés par les institutions nationales et internationales ;

	reporting empêchant une consolidation nationale cohérente.	<ul style="list-style-type: none"> ● la création d'une base de données centralisée regroupant les informations issues de toutes les entités accréditées ; ● un dialogue technique régulier entre le MEF, le MTEDD et les entités d'exécution pour assurer la cohérence des indicateurs utilisés. <p>Ce cadre harmonisé permettra de transformer les données sectorielles dispersées en informations agrégées et comparables, nécessaires pour la communication biennale de transparence (RBT) et pour la planification stratégique des ressources climat.</p>
--	--	---

Ces constats appellent à adopter une méthodologie de suivi intégrée, fondée sur des standards internationaux comme ceux de l'Initiative for Climate Action Transparency (ICAT). Cette méthodologie permettrait de standardiser la classification des flux ; harmoniser la collecte et la vérification des données ; faciliter la communication dans le cadre du CTR et soutenir la planification budgétaire verte et la mobilisation de ressources nouvelles.

En résumé, pour passer d'un ensemble d'initiatives isolées à un système de suivi opérationnel et cohérent, il est nécessaire d'institutionnaliser la coordination nationale, d'harmoniser les outils et formats de suivi, de codifier les dépenses climatiques dans le budget national, de mettre en réseau les données existantes issues des entités accréditées, et renforcer la capacité analytique pour traduire ces données en informations utiles à la planification et à la communication.

4 Cadre de transparence renforcé national

Le travail réalisé dans cette étude s'inscrit dans la mise en place progressive d'un cadre national de transparence renforcé sur la finance climat, conformément aux exigences de CCNUCC.

Ce cadre vise à doter le Maroc d'un système cohérent, intégré et opérationnel permettant de suivre, mesurer et rapporter les flux financiers climatiques qu'ils proviennent de sources publiques, privées, nationales ou internationales tout en renforçant la transparence, la cohérence et la redevabilité des actions menées en matière de climat.

Dans ce contexte, le travail mené au titre de l'activité 5, dernière phase du projet ICAT, s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris pour consolider ce dispositif. Il vise à capitaliser sur les résultats des phases précédentes et à développer une méthodologie harmonisée pour la comptabilisation et le suivi du financement climatique, adaptée au contexte institutionnel marocain et conforme aux standards internationaux.

Cependant, en raison du manque d'inputs issus des phases 3 et 4 du Cadre de Transparence Renforcé (CTR), en cours de développement par l'Unité Climat du MEF, notamment concernant les investissements climatiques d'origine budgétaire nationale (fonds propres et autres), le travail se concentrera prioritairement sur le test et l'opérationnalisation de la méthodologie ICAT.

Ce test portera sur les secteurs de l'énergie et de l'agriculture, choisis pour leur poids stratégique et la disponibilité relative des données en comparant entre les besoins définis selon la stratégie de financement de la CDN 2.0 et les flux de finance climat vers le Maroc indiqués dans le RBT

L'objectif est de faciliter l'appropriation nationale de cette méthodologie, d'en démontrer la pertinence et la

faisabilité, et de préparer la transition vers l'institutionnalisation complète du suivi de la finance climat. Cette démarche contribuera ainsi à accélérer le passage vers la Phase 5 du CTR ; celle de la consolidation et de l'utilisation des données pour renforcer l'action climatique nationale et assurer la réussite d'un système de transparence durable et efficace.

4.1 Etat d'avancement : Vers l'institutionnalisation du suivi de la finance climat et la transition vers la Phase 5 du cadre de transparence

Avant d'aborder les dernières phases 4 et 5 du CTR en cours de réalisation à échelle nationale, un ensemble d'étapes préparatoires ont été achevés afin de poser les fondations du cadre. Ces étapes ont permis de clarifier les concepts, les responsabilités institutionnelles et les paramètres méthodologiques nécessaires à l'évaluation et à la traçabilité de la finance climat au Maroc.

Phase 1 ; Cadrage, planification et arrangements institutionnels :

- Cette première phase a permis d'identifier l'ensemble des acteurs impliqués dans la gouvernance de la finance climat (ministères sectoriels, EEP, institutions financières, partenaires techniques et de développement), de réaliser un diagnostic du contexte national, et de définir les objectifs du cadre de transparence. Elle a également conduit à l'élaboration d'un plan de travail et à la mise en place d'arrangements institutionnels pour assurer la coordination, la circulation de l'information et la cohérence des approches entre les parties prenantes.

Phase 2 : Définition et classification de la finance climat :

- Cette phase a été consacrée à l'élaboration d'une définition nationale de la finance climat, alignée sur les principes de la CCNUCC et adaptée au contexte marocain. Une classification nationale des flux financiers climatiques a été mise en place, distinguant les investissements relevant de l'atténuation, de l'adaptation et des co-bénéfices. Des indicateurs de suivi et d'impact ont également été identifiés pour permettre l'évaluation de la contribution effective des financements aux objectifs climatiques.

Phase 3 : Évaluation ex ante des besoins en matière de finance climat (en cours pour le Maroc)

- Le Maroc mène actuellement une évaluation des besoins financiers nécessaires à la mise en œuvre de ses engagements climatiques, en particulier dans le cadre de la CDN et des plans sectoriels élaborés aux niveaux national et institutionnel. L'Unité Climat¹², placée sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances (MEF), travaille à cet effet sur l'évaluation ex-ante des besoins ainsi que sur le suivi des flux de la finance climat au sein des différents ministères.
- En parallèle, le travail réalisé dans le cadre de cette étude a concerné en particulier les Établissements et Entreprises Publics (EEP), acteurs majeurs de l'investissement public. Il s'agit d'évaluer les investissements et actions climat des EEP tout en réalisant un chiffrage pilote pour identifier la typologie de la finance climat, tout en identifiant les écarts entre les ressources disponibles et les besoins réels. Ces résultats constituent une base de référence pour le suivi et la mobilisation de nouveaux financements.

Phase 4 : Suivi des flux de finance climat (en cours pour le Maroc)

- La Phase 4, en cours de développement par l'unité climat et les parties prenantes, marque une étape essentielle du processus, puisqu'elle vise à collecter, traiter, pondérer et vérifier les données relatives aux financements climatiques effectivement mobilisés. Ce suivi représente le cœur du dispositif de transparence, en assurant la traçabilité et la comparabilité des informations financières. L'unité climat sous tutelle du MEF est en cours de réalisation de cette
- L'objectif principal de cette phase est de :
 - Définir la méthodologie du suivi des flux de finance climat
 - Etablir une base de données consolidée sur les flux de finance climat au Maroc ;
 - Quantifier la contribution effective des acteurs publics et privés à l'action climatique ;
 - Identifier les tendances, lacunes et chevauchements dans les financements ;
 - Renforcer la qualité, la cohérence et la fiabilité des informations rapportées à la CCNUCC.

¹² <https://www.finances.gov.ma/fr/Pages/detail-actualite.aspx?fiche=6852>

- Les résultats de cette phase sont déterminants, car ils constituent l'input analytique de la Phase 5, en fournissant des données vérifiées et homogènes permettant d'évaluer la performance globale du système de financement climatique national.

Phase 5 : De la transparence au renforcement de l'action climatique (en cours pour le Maroc)

- La Phase 5 représente le stade d'évaluation et de consolidation du cadre de transparence. Elle vise à exploiter les données issues du suivi (Phase 4) pour identifier les lacunes et opportunités en matière de financement climatique, et pour orienter les politiques publiques vers une allocation plus efficace des ressources.
- Cette phase comprend plusieurs volets interdépendants :
 - o Identifier les manques et déséquilibres dans les flux de financement entre adaptation et atténuation, entre territoires ou entre acteurs ;
 - o Optimiser la gestion des ressources publiques, en renforçant la planification budgétaire sensible au climat ;
 - o Mobiliser de nouvelles ressources, notamment à travers les mécanismes innovants, les partenariats public-privé et la coopération internationale ;
 - o Assurer le rapportage international auprès de la CCNUCC, dans le cadre des Rapports Biennaux de Transparence (RBT) ;
 - o Préparer le prochain cycle d'amélioration continue du cadre de transparence.
- En somme, la Phase 5 transforme la transparence en levier stratégique d'action, en permettant de relier la connaissance des flux (issue de la Phase 4 et 3) à la planification, à la mobilisation et à la redevabilité des politiques climatiques nationales.



Etat d'avancement du Maroc : Vers l'institutionnalisation du suivi de la finance climat et la transition vers la Phase 5 du cadre de transparence

En plus de son avancement sur la phase 3, 4 et 5, le Maroc a amorcé une dynamique structurante pour renforcer la transparence et la traçabilité de la finance climat à travers deux chantiers stratégiques :

1. **Le développement d'une taxonomie nationale** pour l'identification et la classification des financements climatiques, visant à aligner les investissements publics et privés sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation ;
2. **L'élaboration d'une méthodologie de chiffrage et d'étiquetage budgétaire climat**, inspirée des standards internationaux (OCDE¹³, ICAT¹⁴, Rio Markers), afin d'intégrer la dimension climat dans le système budgétaire et d'assurer un suivi régulier et mesurable des dépenses publiques à impact climatique.

Ces initiatives constituent les piliers fondateurs du futur cadre national de suivi de la finance climat, en lien direct avec les obligations de transparence définies par le CTR de la CCNUCC. Elles répondent à plusieurs défis mis en évidence dans l'analyse du contexte marocain : la fragmentation des circuits financiers, l'absence de codification des dépenses climat, la diversité des sources de données et le besoin d'une coordination institutionnelle renforcée.

4.2 Défis de mise en œuvre du cadre de transparence renforcé (CTR)

D'après l'évaluation dégageant les défis de mise en œuvre du CTR dans la région MENA, deux principaux défis issus des enquêtes régionales et des constats liés aux pratiques du Maroc se dévoile :

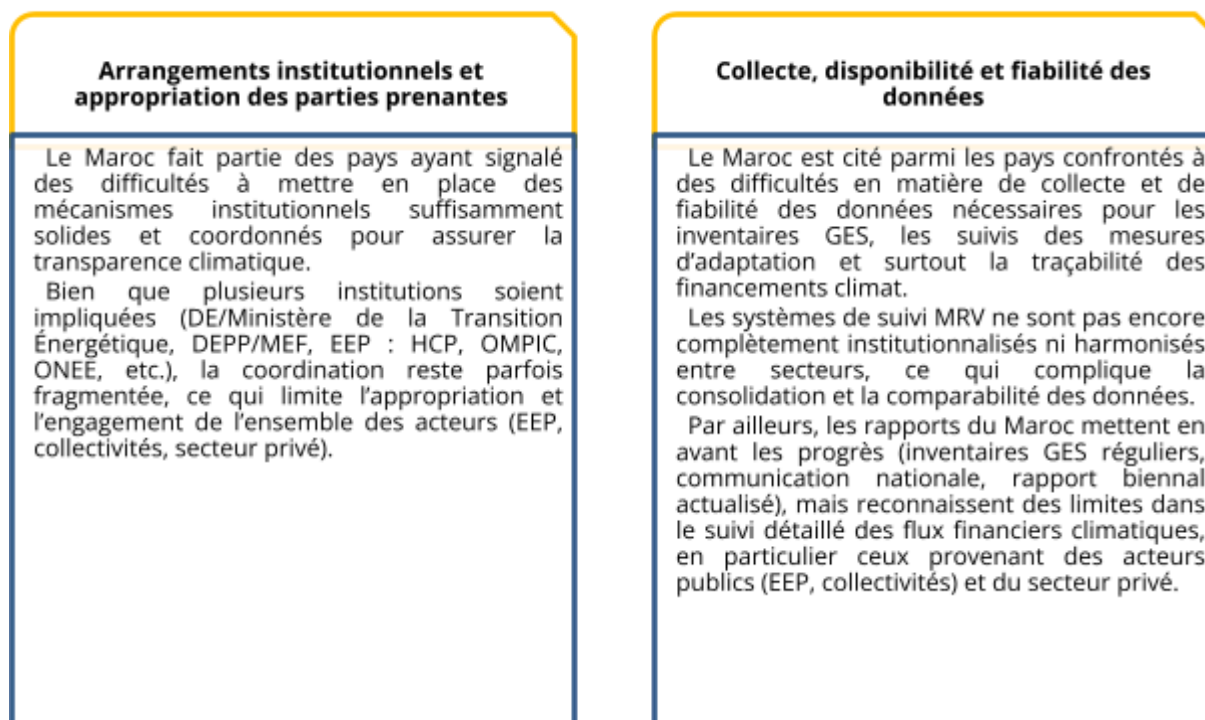


Figure : Défis de mise en œuvre du cadre de transparence climatique

Les principaux défis du Maroc dans le CTR concernent surtout la coordination institutionnelle et la qualité

¹³ <https://www.oecd.org/en.html>

¹⁴ <https://climateactiontransparency.org/>

des données. Contrairement à certains pays de la région, le Maroc ne met pas en avant un manque de mécanisme MRV durable, en cours d'élaboration, ni une incapacité totale en termes de ressources humaines, mais plutôt la nécessité de renforcer la structuration, la fiabilité et l'intégration des systèmes de suivi. Ces défis sont particulièrement sensibles dans le domaine de la finance climat, où la méthodologie de suivi reste en cours de développement.

4.3 Phase 4 - Suivi de la finance climat : Outil de communication pour la transparence climatique

Le suivi de la finance climat est un maillon stratégique du cycle de transparence climatique : il transforme les engagements (CDN, stratégies LT-LEDS), les besoins estimés (évaluations ex-ante), et les financements reçus en informations mesurables, vérifiables et reportables. Concrètement, il s'agit de documenter qui finance quoi, comment, de combien et à quelle échelle (public / privé, domestique / international, subventions / prêts / garanties, etc.). Le suivi permet d'évaluer l'écart entre besoins (Phase 3) et ressources mobilisées (Phase 4) ; alimente le reporting national (RBT, CN) et les tables financières exigées par le CTR servant de base à la Phase 5 (identification des lacunes, optimisation budgétaire, mobilisation de ressources). sans un suivi fiable et cohérent des flux, la transparence perd en crédibilité : on ne peut ni piloter efficacement la mise en œuvre de la CDN, ni démontrer la bonne utilisation des financements.

En effet, ce suivi ne se limite pas à un exercice comptable ou technique. Il constitue aussi un outil stratégique de communication au service de la transparence climatique, exigée par le CTR de la CCNUCC. D'une part, Il permet de documenter les efforts réels du pays pour financer la mise en œuvre de sa CDN, de rendre visible les ressources mobilisées, leur origine (nationale, internationale, publique, privée) et leur utilisation.

Le suivi devient également un vecteur de confiance et de crédibilité, en rendant compte à la fois aux citoyens, aux partenaires financiers, et à la communauté internationale. Il illustre la cohérence entre les politiques publiques, les investissements, et les engagements climatiques.

Tableau : Déploiement du suivi de la finance climat dans les types de communication à travers les phases du CTR

Phase du cycle	Type de communication	Rôle du suivi de la finance climat
Phase 3 : Évaluation ex ante des besoins	Communication interne et technique sur les besoins financiers de la CDN	Identifie les écarts de financement et alimente le dialogue avec les bailleurs
Phase 4 : Suivi de la finance climat	Communication institutionnelle, intersectorielle et partenariale	Produit des données consolidées sur les flux et les résultats
Phase 5 : Évaluation et rapportage à la CCNUCC	Communication externe (RBT, inventaires, rapports nationaux)	Sert de base factuelle au reporting international et à la diplomatie climatique

Ainsi, le suivi alimente directement la communication et le reporting. Les informations recueillies permettent de préparer les communications biennales sur la transparence (RBT) exigées par l'Accord de Paris, en démontrant :

- La part du budget national dédiée au climat,
- Les montants de financements internationaux reçus,
- Les contributions des EEP, collectivités et du secteur privé,
- Les impacts obtenus (atténuation, adaptation, co-bénéfices socio-économiques).

Enfin, le suivi de la finance climat est un levier de communication vers le grand public, la société civile, le secteur privé et les médias. Il permet de rendre visible l'effort collectif du pays face au changement climatique et favorise une culture de transparence et de responsabilité autour des dépenses publiques environnementales. En plus, il contribue à éduquer et sensibiliser les citoyens à la réalité des financements mobilisés et à leur impact sur le développement durable et renforce la participation et la confiance des parties prenantes, en montrant que chaque dirham investi a un objectif mesurable et un résultat concret.

Tableau : les niveaux de fonction du suivi de la finance climat

Niveau	Fonction du suivi de la finance climat	Public cible
International	Démontrer les efforts et besoins du pays dans les RBT et revues ETF	CCNUCC, bailleurs, partenaires de développement
National interinstitutionnel	Coordonner les acteurs et harmoniser les rapports budgétaires	MTEDD, MEF, EEP, HCP, secteurs
Économique et financier	Renforcer la crédibilité auprès des bailleurs et investisseurs	Fonds climat, banques, secteur privé
Sociétal	Valoriser l'action climat et informer le public	Citoyens, ONG, médias

4.4 Phase 5 - De la transparence au renforcement de l'action climatique

Cette dernière phase constitue l'aboutissement du cadre de transparence sur la finance climat. Elle vise à transformer les résultats du suivi en leviers de décision stratégique pour renforcer l'action climatique nationale. En s'appuyant sur les enseignements issus de l'évaluation ex ante des besoins en financement (Phase 3), et du suivi et de la vérification ex post des flux climatiques (Phase 4). Cette phase permet d'identifier les écarts de financement, de prioriser les secteurs sous-financés, et de définir des stratégies d'optimisation des ressources publiques et privées. Elle représente donc le pont entre la transparence et l'efficacité de l'action climatique, en traduisant les données financières en décisions de politique publique.

La mise en œuvre de la Phase 5 repose sur trois axes :

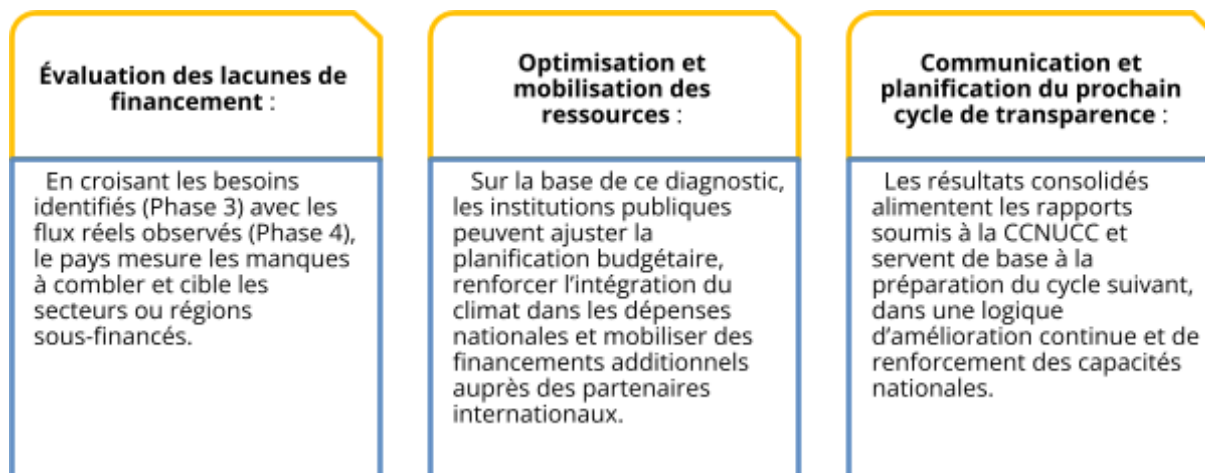


Figure : Axes de la phase 5 : De la transparence au renforcement de l'action climatique

Ainsi, la Phase 4 dédiée au suivi et à la vérification constitue l'input essentiel de la Phase 5, car elle fournit les données fiables et structurées nécessaires pour orienter les décisions, réajuster les politiques publiques et renforcer la transparence internationale du Maroc.

Pour le Maroc, cette phase représente une opportunité stratégique de relier le suivi technique à la planification politique, en traduisant les flux financiers en leviers d'action climatique concrets ; d'améliorer la cohérence entre les stratégies sectorielles et la CDN, grâce à des informations consolidées et actualisées ; de renforcer la redevabilité internationale, en alimentant la communication biennale de transparence (RBT) avec des données crédibles, comparables et vérifiées ; et préparer le cycle suivant du cadre de transparence, dans une logique d'amélioration continue, d'intégration et de montée en maturité institutionnelle.

Au Maroc, la mise en œuvre du cadre de transparence sur la finance climat est en cours de consolidation progressive. Si plusieurs avancées majeures ont été enregistrées, la Phase 4, relative au suivi et à la vérification des flux financiers climatiques à l'échelle nationale, n'a pas encore été pleinement réalisée. Ce travail relève principalement de la compétence de l'unité climat du ministère de l'Économie et des Finances (MEF), en charge de la coordination du budget climat national. L'objectif de cette démarche institutionnelle est de mesurer de manière exhaustive l'ensemble des dépenses et investissements à contribution climatique au niveau du budget de l'État, en intégrant les dépenses d'atténuation et d'adaptation dans les différents secteurs.

Dans le cadre du présent travail, afin d'éviter tout chevauchement avec l'exercice national conduit par le MEF, un changement de périmètre méthodologique a été opéré : le travail d'étiquetage climat n'a pas été appliqué à l'ensemble du budget de l'État, mais à un échantillon d'Établissements et Entreprises Publics (EEP), afin d'analyser la nature de leurs investissements climatiques, leur typologie d'actions, ainsi que les contraintes pratiques d'application du chiffrage climat (activité 4). Cet exercice a permis de produire un retour d'expérience méthodologique sur la faisabilité du suivi de la finance climat dans un contexte institutionnel complexe et décentralisé, tout en identifiant les leviers à renforcer pour une généralisation nationale future.

Dans cette configuration, la phase 5 : « De la transparence au renforcement de l'action climatique » ne peut être pleinement déployée qu'à partir d'un input complet des phase 4 et 3 , c'est-à-dire d'un budget climat national consolidé. L'absence actuelle de cet input limite la possibilité d'évaluer précisément les lacunes de financement ou les écarts entre besoins et flux réels à l'échelle du pays.

Toutefois, afin de maintenir la dynamique analytique et de tester le cadre méthodologique de la Phase 5 pour cette étude, il a été décidé de réaliser un exercice pilote sectoriel, qui consistera à :

Appliquer la logique de la Phase 5 à deux secteurs économiques spécifiques : Energie et Agriculture

Identifier, à cette échelle, les besoins résiduels de financement climat, les priorités sous-financées, et les mécanismes de mobilisation possibles,

Tirer des enseignements transposables pour une généralisation future à l'ensemble de l'économie nationale.

4.4.1 Approche méthodologique de la phase 5 (ICAT)

L'approche méthodologique de cette phase selon le guide de l'ICAT¹⁵ se compose des étapes suivantes :

4.4.1.1 Étape 1 : Identifier les lacunes de financement

L'objectif de cette étape est de déterminer les écarts entre les besoins financiers identifiés ex-ante (lors de la

¹⁵<https://climateactiontransparency.org/wp-content/uploads/2025/03/Guide-pour-la-transparence-en-matire-de-finance-climat.pdf>

planification, notamment pour les CDN) et les flux de financements réellement mobilisés et mesurés ex-post.

Cette étape s'appuie sur les résultats combinés des phases 3 et 4 du cycle de transparence. Elle vise à évaluer, de manière chiffrée et qualitative, où se situent les manques de financement — que ce soit par type d'action (atténuation, adaptation), par secteur (eau, énergie, agriculture, etc.) ou par source de financement (publique, privée, nationale, internationale). Deux approches sont possibles :

- **Globale et à long terme**, comparant les flux réalisés aux objectifs financiers d'horizon 2030, pour une vision stratégique.
- **Synchronisée**, comparant, sur une même période budgétaire, les montants planifiés et ceux réellement dépensés, pour un suivi annuel plus précis.

Les enjeux clés de cette étape sont principalement d'identifier les zones sous-financées, comprendre les causes structurelles du déficit (accès limité, inadéquation des outils, manque de coordination), et préparer des stratégies ciblées de mobilisation des ressources.

4.4.1.2 Étape 2 : Optimiser la gestion des ressources publiques

L'objectif principal de cette étape est de renforcer l'efficacité de l'utilisation des fonds publics affectés au climat afin de réduire les écarts de financement. Cela passe par :

- **L'évaluation de l'efficacité et de la cohérence budgétaire** : mesurer si les dépenses climatiques produisent les résultats attendus et sont alignées sur les priorités nationales.
- **La réallocation stratégique des ressources** vers les secteurs à fort impact climatique.
- **L'intégration progressive du climat dans le budget général**, via un étiquetage systématique ou un budget climat.
- **La communication interne et interministérielle** : les résultats doivent être partagés entre les institutions concernées (MEF, département de l'Environnement, planification, etc.) via des supports simples, des tableaux de bord ou des plateformes de données.

Le résultat attendu est d'établir une gouvernance budgétaire plus stratégique, une meilleure transparence interne et une efficacité accrue dans l'usage des fonds publics liés au climat.

4.4.1.3 Étape 3 : Mobiliser des ressources supplémentaires

Pour cette étape, l'objectif est de compléter les ressources nationales existantes par des financements externes ou privés, en diversifiant les canaux de financement climat. Les actions à mener incluent :

- **Côté public** : renforcer la coordination nationale, identifier les guichets financiers adaptés (FVC, FEM, banques de développement), et structurer des propositions de financement cohérentes avec les priorités nationales.
- **Côté privé** : améliorer l'environnement d'investissement (incitations, garanties, instruments de partage de risque) et promouvoir des instruments innovants comme les obligations vertes ou les fonds mixtes public-privé.
- **Lien avec la transparence** : la clarté des données financières et la traçabilité des flux renforcent la crédibilité du pays vis-à-vis des bailleurs, augmentant ses chances d'accès à de nouveaux financements.

Le résultat attendu est d'adopter une stratégie nationale de mobilisation de la finance climat fondée sur la transparence, la confiance et la complémentarité public-privé.

4.4.1.4 Étape 4 : Rapporter à la CCNUCC

L'objectif primordial de cette avant-dernière étape est d'assurer la communication transparente des résultats sur les besoins, les soutiens reçus et les financements mobilisés conformément au Cadre de Transparence Renforcé (CTR) prévu par l'Accord de Paris.

Le rapportage repose sur les **Modèles de Tableaux Communs (MTCs)**¹⁶ :

- **MTC III.6** : identification des besoins financiers restants,
- **MTC III.7** : financements reçus,
- **MTC III.12 & III.13** : appui technique et renforcement des capacités reçus pour la transparence.

Ce rapportage contribue à renforcer la comparabilité et la crédibilité des données, à valoriser les efforts nationaux de mobilisation de la finance climat, et à créer un retour d'information utile pour les décisions politiques et budgétaires afin d'avoir une communication complète, harmonisée et conforme aux exigences internationales.

4.4.1.5 Étape 5 : Préparer le prochain cycle

Enfin, l'objectif de cette étape finale est de capitaliser sur les enseignements du cycle précédent pour planifier et améliorer le prochain cycle de transparence sur la finance climat.

Cette étape repose sur une logique itérative et évolutive : chaque cycle vise à améliorer la qualité, la précision et la complexité des méthodes et outils employés. Elle a deux composantes majeures :

1. **Évaluer les performances et les enseignements tirés :**
 - Identifier les forces et limites du cycle achevé (qualité des données, coordination institutionnelle, efficacité des processus).
 - Déterminer les domaines nécessitant renforcement (ex. gouvernance, méthodes de suivi, capacités humaines).
2. **Élaborer un plan d'amélioration :**
 - Si les lacunes sont importantes, il faut se concentrer sur les phases initiales (Phases 1 et 2 : cadre institutionnel et définition de la finance climat).
 - Si les performances sont satisfaisantes, il faut passer directement aux phases opérationnelles (Phases 3 et 4).
 - Si le système est mature, il faut augmenter la complexité, par exemple en élargissant le périmètre de suivi ou en affinant les méthodes de mesure des flux.

Le plan peut aussi inclure une feuille de route à long terme, intégrant des jalons d'évolution progressive vers un système national complet et automatisé de suivi et de transparence sur la finance climat afin d'aboutir à une amélioration continue du cadre national de transparence, renforçant la crédibilité du Maroc sur la scène internationale et consolidant sa gouvernance financière climat.

¹⁶ Modèles de Tableaux Communs (MTCs): Page 81-82 du Guide de Transparence ICAT : <https://climateactiontransparency.org/wp-content/uploads/2025/03/Guide-pour-la-transparence-en-matiere-de-finance-climat.pdf>

Tableau : Défis et recommandations pour la réalisation de la phase 5

Étape	Objectif	Défis et enjeux dans le contexte marocain	Recommandations opérationnelles
1. Identifier les lacunes de financement	Évaluer les écarts entre les besoins financiers (ex-ante) et les financements réellement mobilisés (ex-post).	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à disposer d'estimations ex-ante fiables (besoins financiers peu définis ou hétérogènes selon les secteurs). • Manque de consolidation nationale des données sur les financements reçus et dépensés. • Absence de méthodologie harmonisée pour estimer les besoins sectoriels. • Données souvent fragmentées entre ministères, EEP, et projets financés par bailleurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la Direction du Budget et l'Unité Climat du MEF dans l'élaboration d'un modèle commun d'estimation des besoins financiers par secteur. • Développer des fiches sectorielles avec hypothèses, coûts unitaires et indicateurs climat. • Renforcer la collaboration entre MEF, DEELCD et EEP pour un partage régulier des données financières. • Adopter un outil numérique de centralisation des besoins et financements.
2. Optimiser la gestion des ressources publiques	Renforcer la transparence et l'efficacité de l'utilisation des fonds publics dédiés au climat.	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'un étiquetage budgétaire complet des dépenses climatiques. • Manque de traçabilité dans la loi de finances (pas de codification climat systématique). • Manque de coordination entre directions budgétaires sectorielles. • Culture de performance encore peu ancrée dans les institutions publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer la mise en place du Budget Climat national (étiquetage et classification selon impact climat). • Intégrer un marquage climat dans les nomenclatures budgétaires et les projets de loi de finances. • Former les cadres budgétaires à l'analyse climat-bénéfice • Créer un comité interministériel permanent de suivi budgétaire climat piloté par le MEF.
3. Mobiliser des ressources	Diversifier et accroître la mobilisation de financements	<ul style="list-style-type: none"> • Accès encore limité aux fonds climatiques internationaux (complexité d'accréditation, 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une cellule technique d'appui à la mobilisation des financements climatiques. • Développer un pipeline de projets climatiques

supplémentaires	climat publics, privés et internationaux.	<p>exigences de reporting).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité limitée à structurer des projets bancables. • Données de performance et de suivi insuffisantes pour appuyer les demandes de financement • .Coordination faible entre acteurs publics et privés. 	<p>intégrés alignés avec la CDN et la SNDD.- Promouvoir les instruments innovants (obligations vertes, fonds verts régionaux, garanties publiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • . Valoriser les données de suivi climat dans les dossiers de financement international.
4. Rapporter à la CCNUCC	Assurer un reporting transparent et conforme aux exigences internationales (CTR).	<ul style="list-style-type: none"> • Données financières non consolidées ou non comparables entre institutions • .Absence d'un système MRV national unifié pour la finance climat. • Capacités humaines limitées pour remplir les tableaux communs de rapportage (MTCs) • Manque de continuité institutionnelle dans la communication à la CCNUCC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un système MRV national pour la finance climat piloté par le MEF et alimenté par les ministères et EEP. • Former une équipe technique mixte dédiée à la préparation des rapports RBT incorporant le MEF et le MTEDD • Harmoniser les formats de données selon les MTCs. • Développer des protocoles de partage de données interinstitutionnels.
5. Préparer le prochain cycle	Évaluer la mise en œuvre du cycle, tirer les enseignements et planifier le prochain cycle de transparence.	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de suivi encore en phase pilote (expérimentation sur les EEP seulement) • .Difficulté à institutionnaliser le retour d'expérience et à assurer la continuité du processus. • Capacités techniques inégales entre institutions. • Absence de plan d'amélioration continue. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un rapport d'évaluation du cycle pilote (forces, limites, opportunités).- Définir un plan d'amélioration progressive du système de suivi (capacités, outils, gouvernance). • Étendre le périmètre du suivi à d'autres secteurs sur base volontaire. • Créer une feuille de route pluriannuelle pour la montée en complexité et l'institutionnalisation du cadre de transparence.

Tableau : Problématiques transversales – Phases 4 et 5 de la transparence de la finance climat au Maroc

Catégorie	Phase 4 : Mesure, rapportage et vérification (ex-post)	Phase 5 : De la transparence au renforcement de l'action climatique	Risques
1. Disponibilité et fiabilité des données	<ul style="list-style-type: none"> • Données fragmentées entre institutions • Absence de codification climatique dans les budgets publics • Faible traçabilité des dépenses climat au niveau des EEP. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'informations consolidées pour identifier les écarts de financement ou les secteurs sous-financés • Difficulté à relier besoins ex-ante et dépenses ex-post. 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'erreurs d'estimation et d'absence de vision nationale claire des flux climat.
2. Gouvernance et coordination institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Faible articulation entre MEF, Département du Développement Durable, ministères sectoriels et EEP • Absence de structure nationale de validation des données. 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination encore plus critique pour agréger et interpréter les résultats du cycle de transparence • Manque d'un organe décisionnel pour orienter les ajustements de politiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Retards dans la consolidation des résultats et blocages dans la planification du cycle suivant.
3. Cadre réglementaire et	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'un cadre légal imposant la déclaration ou la codification des 	<ul style="list-style-type: none"> • Sans base juridique, difficile d'ancrer le processus d'amélioration continue 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de discontinuité politique et de faible

institutionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> dépenses climat Dépendance à des initiatives pilotes. 	(cycle CTR) et d'assurer la durabilité institutionnelle.	appropriation nationale.
4. Capacités techniques et humaines	<ul style="list-style-type: none"> Manque de compétences en MRV (Mesure, Reporting, Vérification) et en comptabilité climat dans les administrations et EEP Difficultés à mobiliser les ressources nécessaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Besoin de compétences analytiques avancées pour interpréter les résultats, identifier les gaps de financement et prioriser les actions futures. 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de résultats incomplets ou de mauvaise interprétation des données.
5. Outils et systèmes d'information	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'un système national numérique de suivi des flux financiers climat ; outils variés et non interopérables. 	<ul style="list-style-type: none"> Impossibilité d'exploiter efficacement les données issues de la phase 4 pour la planification stratégique et la communication internationale. 	<ul style="list-style-type: none"> Retard dans le reporting et duplication des efforts.
6. Harmonisation méthodologique	<ul style="list-style-type: none"> Hétérogénéité des méthodes de chiffrage entre entités et absence de standard national pour le marquage climat. 	<ul style="list-style-type: none"> Difficulté à comparer les résultats entre secteurs et à établir des priorités de financement ou de réforme. 	<ul style="list-style-type: none"> Perte de cohérence et faiblesse de la crédibilité internationale des rapports.
7. Accès et partage de l'information	<ul style="list-style-type: none"> Certaines données financières restent confidentielles ou non partagées contraintes d'accès aux rapports internes des EEP ou des bailleurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de transparence dans la communication externe (vers CCNUCC, bailleurs, citoyens). 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de non-conformité avec les exigences du cadre ETF et de perte de confiance des partenaires.
8. Liens entre ex-ante et ex-post	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'intégration entre les besoins financiers prévus (CDN) et les dépenses réelles Difficulté à suivre les trajectoires de financement. 	<ul style="list-style-type: none"> Sans cet alignement, la phase 5 ne peut pas identifier correctement les gaps de financement ni orienter les réformes futures. 	<ul style="list-style-type: none"> Blocage du cycle d'amélioration continue.
9. Appropriation politique et stratégique	<ul style="list-style-type: none"> Le suivi climat perçu comme un exercice technique isolé, sans lien direct avec les décisions budgétaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Faible utilisation des résultats du suivi pour influencer la planification sectorielle et budgétaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de déconnexion entre transparence et action réelle.
10. Pérennité du cycle	<ul style="list-style-type: none"> Processus encore expérimental ; absence d'évaluation systématique 	<ul style="list-style-type: none"> Difficulté à préparer le cycle suivant (étape 21) et à intégrer les leçons 	<ul style="list-style-type: none"> Cycle de transparence non

transparence	post-cycle.	apprises.	consolidé, non évolutif.
---------------------	-------------	-----------	--------------------------

4.4.2 Exercices d'application

Cet exercice vise à opérationnaliser la méthodologie d'ICAT en l'appliquant à un secteur économique pilote, en l'occurrence le secteur de l'énergie et le secteur de l'agriculture. L'objectif est de tester, à une échelle sectorielle, la Phase 5 du cycle de transparence sur la finance climat, qui consiste à passer de la mesure à l'action en identifiant les écarts de financement, les priorités sous-financées et les mécanismes d'optimisation des ressources climatiques.

Dans le contexte marocain, cette approche est particulièrement pertinente, car la Phase 4 nationale (budgétisation climat à l'échelle du pays) n'a pas encore été finalisée par l'unité climat du ministère des Finances, rendant difficile une application globale.

En se concentrant sur le secteur énergie, il devient possible de mobiliser des données existantes (plans d'investissement, rapports des EEP, financements externes) pour analyser les besoins ex-ante, les flux ex-post et les écarts financiers, tout en identifiant les contraintes structurelles telles que l'accès à la donnée, le manque d'harmonisation des reporting ou la complexité du chiffrage climat.

Cet exercice permettra ainsi de tirer des enseignements méthodologiques utiles pour le déploiement futur du budget climat national, de renforcer la transparence sectorielle et de préparer la transition vers un système intégré de suivi et de planification de la finance climat au Maroc.

4.4.2.1 Méthodologie appliquée

Les deux tableaux ci-après présentent l'articulation de la méthodologie ICAT, correspondant aux étapes de la Phase 5 du CTR, à l'échelle sectorielle, en tenant compte des spécificités propres à chaque secteur : énergie et agriculture. Ils mettent en évidence les problématiques et contraintes potentielles, identifient les liens entre les principales parties prenantes ainsi que les enjeux sectoriels, et proposent enfin des recommandations pratiques pour chaque étape de mise en œuvre.

Tableau : Articulation de la méthodologie d'ICAT sur le secteur de l'énergie : Application, Contraintes et recommandations

Étape de la phase 5	Application concrète au secteur Énergie	Contraintes potentielles	Recommandations pratiques
1. Exploitation des résultats ex-ante (besoins financiers estimés)	Identifier les besoins de financement du secteur énergie pour l'année de l'exercice à partir des documents stratégiques (PNE, CDN actualisée, Stratégie bas carbone, Stratégie énergétique nationale, rapports ONEE, MASEN, etc.).	Difficulté à disposer de projections sectorielles chiffrées et ventilées par sous-secteurs (électricité, renouvelables, efficacité énergétique, transport, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider les besoins à partir des engagements de la CDN et des plans d'investissement des institutions et EEP du secteur de l'énergie. • Développer un modèle simple d'estimation des besoins par catégorie d'action climat (atténuation/adaptation).
2. Exploitation des résultats ex-post (financements réels pour l'année d'exercice)	Compiler les flux financiers réellement investis dans l'année de l'exercice par les principaux acteurs du secteur (État, EEP, partenariats privés, financements internationaux).	Accès limité aux données de décaissements exacts et à leur ventilation climat (souvent agrégées dans les bilans généraux).	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les rapports annuels, données des institutions et agences dans le secteur de l'énergie (ex. l'AMEE, ONEE, MASEN) et les registres de projets financés par les bailleurs. • Adopter la typologie d'investissement climat développée dans le projet EEP pour estimer la part climat.
3. Évaluation des	Comparer besoins estimés	Incertitude élevée sur les	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser une fourchette

écarts financier) (gap)	(ex-ante) et financements effectifs (ex-post) pour identifier les sous-secteurs sous-financés (ex. efficacité énergétique, stockage, interconnexions).	montants réels des financements climatiques et leur ventilation par type d'action.	d'estimation (intervalle haut/bas) pour les besoins et financements. Identifier les écarts prioritaires à combler via de nouveaux mécanismes (fonds verts, PPP, etc.).
4. Analyse qualitative des contraintes et opportunités	Identifier les facteurs qui limitent ou favorisent le financement climat dans le secteur (réglementation, fiscalité, gouvernance, capacité institutionnelle, outils de suivi, etc.).	Données non harmonisées entre acteurs, manque de reporting climat homogène, faible articulation entre politique énergétique et climat.	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un comité technique sectoriel énergie-climat et intégrer le reporting climat dans leurs rapports d'activité.
5. Élaboration de recommandations pour combler les écarts	Définir les priorités d'action : efficacité énergétique dans les bâtiments publics, déploiement du solaire décentralisé, adaptation des infrastructures électriques aux aléas climatiques.	Arbitrage budgétaire difficile entre priorités nationales (énergie, social, sécurité hydrique).	<ul style="list-style-type: none"> Proposer un portefeuille d'investissements « prioritaires climat » pour le secteur énergie, intégrable au futur budget climat national.
6. Plan de communication et transparence	Produire une note sectorielle sur la finance climat Énergie de l'année d'exercice (besoins, flux, écarts, opportunités) à partager avec la CCNUCC et les partenaires.	Absence de format standard de reporting sectoriel climat.	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le canevas du reporting climat national en cours d'élaboration par l'unité climat du MEFRA. Promouvoir la transparence via publication en ligne des données synthétiques.
7. Bouclage du cycle et recommandations pour le prochain cycle	Évaluer les leçons tirées de l'application sectorielle (énergie) pour étendre la méthode à d'autres secteurs (eau, agriculture, transport).	Coordination interinstitutionnelle encore limitée entre les acteurs du financement climat.	<ul style="list-style-type: none"> Capitaliser sur l'expérience du secteur Énergie pour tester le futur cadre national d'étiquetage budgétaire climat et la taxonomie verte marocaine.

Tableau : Articulation de la méthodologie d'ICAT sur le secteur de l'agriculture : Application, Contraintes et recommandations

Étape de la phase 5	Application concrète au secteur Agriculture	Contraintes potentielles	Recommandations pratiques
1. Exploitation des résultats ex-ante (besoins financiers estimés)	Identifier les besoins de financement du secteur agricole pour la mise en œuvre des objectifs climat (adaptation prioritairement, mais aussi atténuation via agroécologie, efficacité hydrique, valorisation des déchets). Ces besoins sont issus de la Stratégie	Les besoins d'investissement ne sont pas toujours exprimés en termes climatiques (pas de distinction entre dépenses agricoles classiques et dépenses d'adaptation). Les projections financières sont souvent agrégées.	<ul style="list-style-type: none"> Traduire les programmes existants en « actions climat » selon la taxonomie OCDE/ICAT. Utiliser les données disponibles de Génération Green, du PNA et des ORMVA pour estimer les besoins ex-ante par type d'action

	Génération Green, du Plan National de l'Eau (PNE), du Plan National d'Adaptation (PNA), des programmes de l'ADA et des ORMVA etc.		(adaptation hydrique, restauration des sols, résilience des exploitations).
2. Exploitation des résultats ex-post (financements réels pour l'année d'exercice)	Recenser les flux réels de financement climat dans l'agriculture : budget de l'État (EEP et agences et institutions dans le secteur d'agriculture), fonds internationaux (FVC, FEM, BAD), coopération bilatérale (GIZ, AFD), et secteur privé (agro-industries, assurances agricoles).	Les données de décaissements ne sont pas ventilées par finalité climat. Manque de traçabilité des fonds d'adaptation dans les rapports budgétaires et de projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider les données à partir des rapports financiers du MAPMDREF, des ORMVA et de l'ADA. Adopter un marquage climat expérimental des projets agricoles selon la méthode ICAT. • Utiliser les rapports FVC et GIZ pour compléter la base de données.
3. Évaluation des écarts (gap financier)	Comparer les besoins ex-ante estimés aux flux réels ex-post pour identifier les sous-secteurs les plus sous-financés (petite irrigation, gestion durable des terres, assurance agricole, diversification des cultures).	Faible disponibilité de données chiffrées harmonisées ; difficulté à isoler les investissements d'adaptation dans des projets multi-objectifs.	<ul style="list-style-type: none"> • Construire des scénarios de besoins-financements par grandes catégories d'action (irrigation efficiente, protection des bassins versants, renforcement institutionnel). • Identifier les priorités à financer via le Fonds Climat Vert, le Fonds d'adaptation ou les futures SRM agricoles.
4. Analyse qualitative des contraintes et opportunités	Identifier les freins à la mobilisation et à l'exécution des financements climat agricoles : gouvernance dispersée, faible intégration climat dans la planification agricole, absence d'incitations financières vertes. Analyser aussi les opportunités (PPP, finance verte, crédits carbone agricoles, REUSE).	Données non standardisées entre les ORMVA, ADA et les directions centrales. Manque de coordination entre politiques agricoles, hydriques et climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un groupe technique Agriculture-Climat-Finance chargé de normaliser le reporting. • Renforcer la capacité des institutions et EEP du secteur agricole à suivre les dépenses climat via un système intégré de suivi-évaluation.
5. Élaboration de recommandations pour combler les écarts	Identifier les priorités pour combler le gap : intensifier la REUSE dans l'irrigation, soutenir les cultures résilientes, développer les assurances agricoles vertes, financer la restauration des sols et des oasis.	Arbitrage entre les priorités de production et les priorités climat ; difficulté à mobiliser des ressources additionnelles pour les petits exploitants.	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un portefeuille d'investissements climatiques agricoles aligné sur Génération Green et le PNA. Promouvoir l'accès au FVC et aux guichets internationaux d'adaptation. • Appuyer la création d'un fonds régional d'adaptation agricole

			pilote.
6. Plan de communication et transparence	Produire une note sectorielle sur la finance climat Agriculture dans l'année d'exercice, présentant les besoins, les financements effectifs, les écarts et les priorités.	Absence de format standard de communication pour le secteur agricole ; faible visibilité internationale des efforts d'adaptation.	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser le canevas de reporting national climat piloté par le MEFRA. • Publier une version vulgarisée du rapport pour diffusion aux bailleurs et partenaires (CCNUCC, GCF, FAO).
7. Bouclage du cycle et recommandations pour le prochain cycle	Capitaliser sur les résultats du secteur agriculture pour tester la méthodologie ICAT et ajuster les outils de suivi avant extension à d'autres secteurs (eau, forêt, pêche).	Coordination multi-niveaux encore limitée (central, ORMVA, CRRA, collectivités). Manque d'institutionnalisation du suivi climat agricole.	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser l'expérience du secteur agricole pour concevoir un module pilote du futur système national de suivi de la finance climat, incluant des indicateurs d'adaptation agricole harmonisés.

4.4.2.2 Résultats préliminaires : Evaluation du gap financier

A. Secteur de l'énergie

Le besoin actualisé du secteur de l'énergie correspond au coût révisé établi lors des réunions bilatérales tenues entre janvier et avril 2022, dans le cadre de l'état des lieux du financement des programmes prioritaires de la Stratégie de financement de la CDN 2.0.

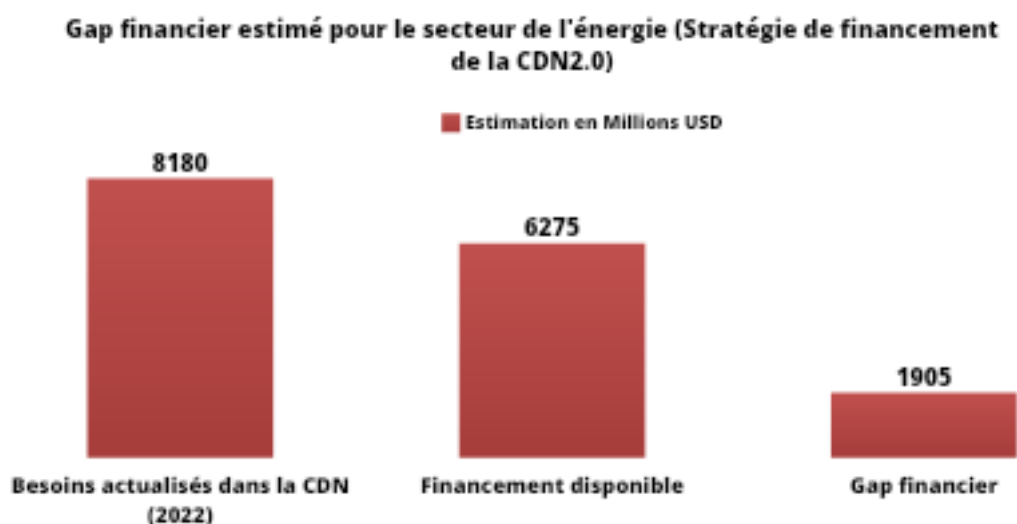


Figure : Gap financier estimé pour le secteur de l'énergie (source : Stratégie de financement de la CDN 2.0, 2023)

Les projets recensés dans ce secteur concernent exclusivement l'atténuation et portent principalement sur la production d'électricité à partir de sources renouvelables, notamment à travers les centrales solaires, le plan éolien et le plan solaire national, considérés comme des projets prioritaires. Le financement disponible couvre environ 77 % du besoin actualisé, ce qui constitue une avancée significative dans le financement de l'atténuation, probablement liée à la forte mobilisation des acteurs publics et privés engagés dans la transition énergétique du pays.

L'analyse des flux financiers entrants vers le Maroc entre 2021 et 2022 montre que les projets énergétiques mobilisent à la fois des investissements et de l'assistance technique. Les sources de financement

international proviennent principalement de bailleurs bilatéraux et multilatéraux ; cependant, les montants issus de ces sources ne représentent que 9 % du financement disponible pour répondre aux besoins actualisés de la CDN 2.0.

Globalement, le montant total des financements versés au Maroc pour cette période équivaut à seulement 16 % du besoin actualisé. Néanmoins, selon la Stratégie de financement de la CDN 2.0, le financement dit disponible atteint 76 % du besoin estimé, dépassant largement la moyenne théorique de 20 % (correspondant à la part annuelle idéale sur un horizon de mise en œuvre de cinq ans). Le gap financier résiduel représente ainsi environ 23 %.

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cet écart :

- Les projets répertoriés dans la Stratégie de financement de la CDN 2.0 ne correspondent pas entièrement à ceux identifiés dans le RBT: certains projets sont mentionnés dans une base mais pas dans l'autre ;
- De nombreux projets ont été effectivement lancés entre 2021 et 2022 en alignement avec les objectifs de la CDN, mais ont été intégralement financés sur ressources budgétaires nationales, et ne figurent donc pas dans le RBT ;
- Une partie des projets concerne l'assistance technique, la planification ou des études, ne nécessitant pas de financement externe ;
- Certains projets financés sur fonds propres (État ou entreprises publiques) ne sont pas comptabilisés dans les flux financiers internationaux ;
- Enfin, le manque de reporting systématique ou la limitation de l'accès à la donnée ont conduit à l'exclusion de plusieurs projets d'investissement pourtant alignés sur la CDN.

Ainsi, les projets analysés ne reflètent qu'une vision partielle des efforts réels du Maroc dans le secteur énergétique. Cette situation met en évidence les limites actuelles du suivi et de la traçabilité des flux financiers climat, ainsi qu'une dépendance importante vis-à-vis des financements extérieurs pour la mise en œuvre des projets énergétiques alignés sur la CDN.

Enfin, il convient de souligner que 99 % des flux financiers identifiés vers le Maroc dans ce secteur prennent la forme de prêts destinés à l'investissement, contre 1 % seulement sous forme de subventions dédiées à l'assistance technique.

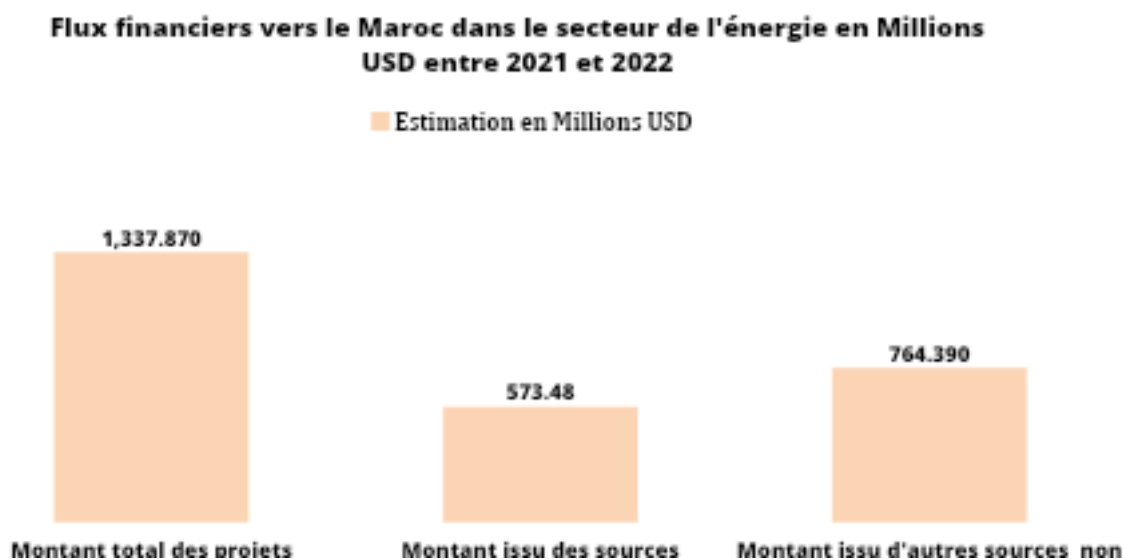


Figure : Flux financiers vers le Maroc dans le secteur de l'énergie en Millions USD entre 2021 et 2022 (source : RBT, 2024)

B. Secteur de l'agriculture

De la même manière, le besoin actualisé correspond au coût révisé établi lors des réunions bilatérales tenues entre janvier et avril 2022, dans le cadre de l'état des lieux du financement des programmes prioritaires de la Stratégie de financement de la CDN 2.0.

Pour le secteur de l'agriculture, les projets identifiés dans la stratégie de financement de la CDN 2.0 couvrent à la fois l'atténuation et l'adaptation. Cependant, aucun coût n'a été renseigné pour les projets ou programmes d'adaptation, ni lors de la première estimation ex-ante des coûts de la CDN 2.0, ni au cours des réunions bilatérales. Par conséquent, le montant total des projets d'adaptation n'a pas été intégré dans le besoin actualisé.

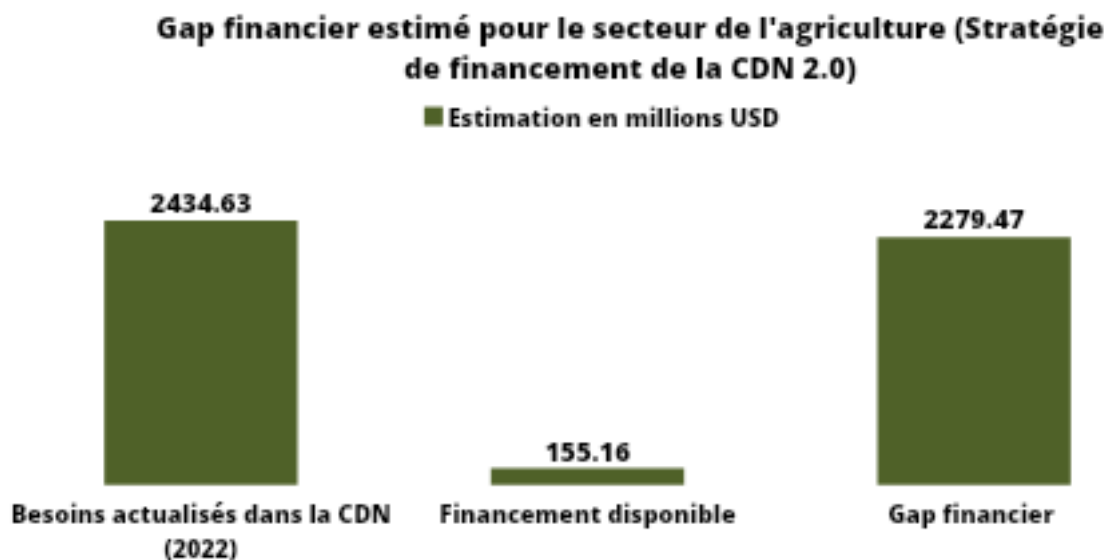


Figure : Gap financier estimé pour le secteur de l'agriculture (source : Stratégie de financement de la CDN 2.0, 2023)

Les programmes retenus au titre de l'adaptation concernent principalement l'extension, l'équipement et la modernisation des réseaux d'irrigation, tandis que ceux liés à l'atténuation portent sur la plantation d'arbres fruitiers et forestiers, la valorisation des écosystèmes agricoles et la mise en place d'infrastructures de dessalement alimentées par des énergies renouvelables. Certains de ces programmes constituent des tranches complémentaires de projets d'extension déjà engagés.

Ainsi, le besoin actualisé pris en compte ne reflète que les actions d'atténuation, tandis que le financement disponible ne concerne également que cette catégorie. Aucun financement n'a été renseigné pour l'adaptation, et le financement global disponible ne représente que 6 % du besoin total, soit bien en deçà des 20 % requis annuellement si l'on considère que la mise en œuvre de la CDN s'étale sur cinq ans. Le gap financier est de 93.6%.

Le gap peut être expliqué par manque de financement, ou parties prenantes hésitant à investir dans ce type d'action/projets vu leur nature (défis de finance climat), manque de données renseignées, manque de projets listés, des informations manquantes, rajouter d'autres explication possible pour ce gap.

Dans le cas du secteur de l'agriculture, on constate également que les projets recensés comme bénéficiant de flux financiers internationaux dans le RBT sont que des projets d'adaptation. Or, ces derniers n'ont pas été estimés dans la stratégie de financement de la CDN 2.0 car aucun financement estimé ne leur a été attribué, ni intégrés dans les travaux bilatéraux. Cela signifie que les montants issus des sources internationales ne peuvent pas être considérés comme partie du financement disponible cité.

Les financements internationaux identifiés couvrent environ 53 % du montant total des projets et programmes recensés dans le RBT, tandis que le cofinancement national représente 16 %, laissant un écart de financement de près de 30 % liés à d'autres sources de financement budgétaires. Cependant, il ne s'agit pas des mêmes projets que ceux inscrits dans la CDN : les actions du RBT concernent l'adaptation, alors que celles de la stratégie de financement relèvent de l'atténuation. On peut ainsi estimer qu'environ 1,2 milliard USD ont été investis dans des actions d'adaptation agricoles, mais ces projets ne correspondent pas nécessairement à ceux prévus dans la Stratégie de financement de la CDN 2.0.

Cette divergence illustre un problème structurel de traçabilité et de classification des projets climat, ainsi

qu'un manque de coordination et de suivi entre les bases de données nationales et celles des partenaires internationaux. Ce décalage, observé dans la majorité des projets comparés entre les données des réunions bilatérales et celles du RBT, met en évidence la nécessité d'un système harmonisé de suivi et de reporting des financements climat afin d'assurer une meilleure cohérence, transparence et lisibilité des efforts entrepris dans le cadre de la CDN.

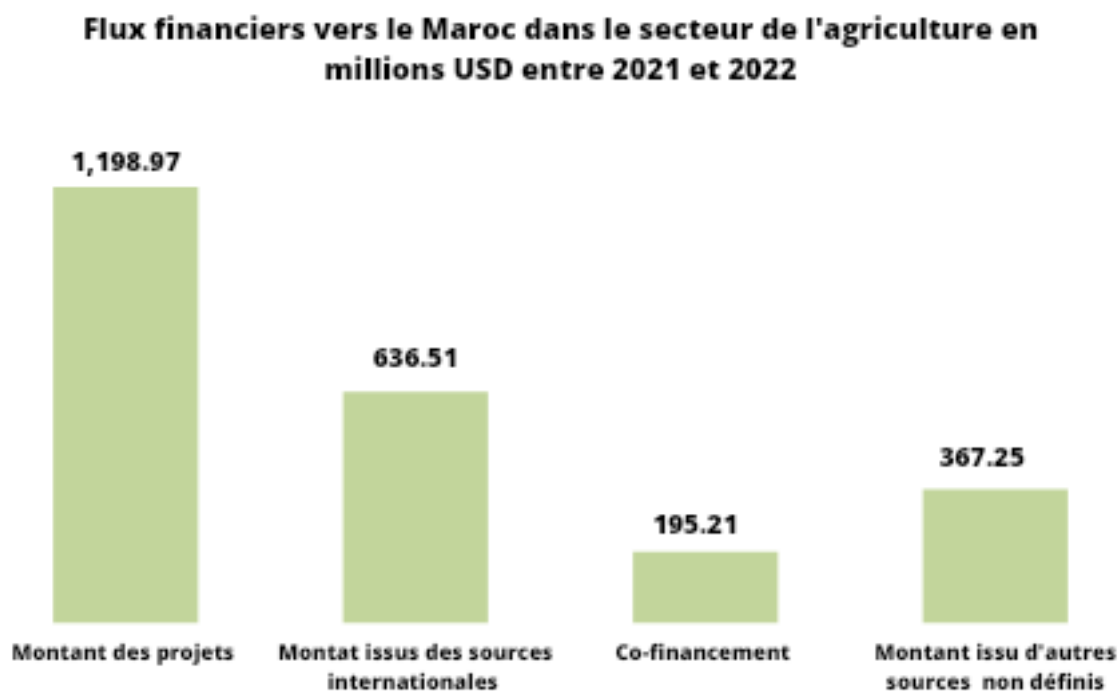


Figure : Flux financiers vers le Maroc dans le secteur de l'agriculture en Millions USD entre 2021 et 2022 (source : RBT, 2024)

4.4.2.3 Contraintes et limites de l'exercice d'évaluation du gap financier

L'exercice de comparaison entre les besoins de financement identifiés dans la CDN actualisée et les financements effectivement mobilisés pour le secteur de l'énergie a révélé plusieurs contraintes majeures, qui limitent la précision et la portée des résultats obtenus. Présenté dans le tableau suivant, ces contraintes mettent en lumière la nécessité urgente d'un cadre institutionnel et méthodologique national pour le suivi de la finance climat.

Sans codification budgétaire climat, coordination interinstitutionnelle et harmonisation du reporting, il est difficile de mesurer précisément les efforts financiers du Maroc dans le secteur de l'énergie et plus globalement, de piloter efficacement la mise en œuvre de la CDN et la planification bas carbone.

Tableau : Contraintes et limites de l'exercice d'évaluation du gap financier pour le secteur Energie en 2022

Contraintes	Situation
Manque d'information sur les financements budgétaires nationaux	<ul style="list-style-type: none"> • La principale difficulté réside dans l'absence de données consolidées sur les investissements publics nationaux (ex. budgets de l'État, établissements et entreprises publics, fonds publics, etc.) destinés aux actions climatiques. • Ces données ne sont pas systématiquement codifiées comme « climat » dans les documents budgétaires, ce qui empêche de distinguer la part spécifique allouée à l'atténuation dans le secteur de l'énergie.
Fragmentation institutionnelle et multiplicité des sources	<ul style="list-style-type: none"> • Pour collecter les informations, il est nécessaire de solliciter individuellement chaque acteur (ministères, EEP, agences, fonds, etc.). Cette approche est chronophage et repose sur la disponibilité et la coopération des institutions. • L'absence d'un système centralisé de suivi des investissements climatiques complique fortement la consolidation des données.
Manque de granularité dans les rapports existants	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents publics disponibles (rapports annuels, bilans d'exécution budgétaire, rapports institutionnels) ne fournissent pas un niveau de détail suffisant pour ventiler les investissements par objectif climatique (atténuation, adaptation, ou mixte). Même lorsque des coûts de programmes sont mentionnés, il reste difficile de déterminer la part effectivement attribuable au climat
Absence de reporting standardisé sur la finance climat	<ul style="list-style-type: none"> • Le Maroc ne dispose pas encore d'un système national de reporting climat harmonisé permettant de suivre les financements selon des catégories normalisées (public, privé, national, international, climat pur, co-bénéfices, etc.). • Cette lacune réduit la comparabilité entre les flux domestiques et internationaux et limite la crédibilité des estimations de financement climat.
Difficulté d'attribution sectorielle	<ul style="list-style-type: none"> • Certains projets énergétiques ont des bénéfices multiples (économiques, sociaux, climatiques), rendant complexe l'estimation précise de leur contribution à la CDN. • En l'absence de méthodologie d'allocation des coûts par objectif, il est impossible de calculer la part exacte du financement « climat » dans un projet donné.
Disponibilité limitée et asymétrie de l'information	<ul style="list-style-type: none"> • Les données disponibles portent souvent sur les flux internationaux (issus des bailleurs), car ils sont mieux documentés. À l'inverse, les flux domestiques (budgets nationaux, investissements d'EEP) restent largement opaques ou dispersés, limitant la vision globale.

•

5 Procédures de prise de décision et feuille de route

La mise en place d'un système de suivi efficace de la finance climat au Maroc nécessite une approche progressive et coordonnée, fondée sur les enseignements tirés des phases précédentes du cadre de transparence climatique. Dans ce qui suit, les tableaux présentent des procédures de prise de décision relative et une feuille de route pour la mise en œuvre du CTR visant à opérationnaliser les recommandations issues des phases 4 et 5, en traduisant les contraintes identifiées en actions concrètes et hiérarchisées.

Il s'agit principalement d'organiser la coordination entre les institutions concernées, de renforcer les capacités techniques et de consolider l'usage des systèmes existants, notamment la plateforme nationale MRV climat, dont la promotion et l'exploitation doivent être renforcées.

Les éléments recommandés sont des procédures claires de gouvernance, de partage d'information et de validation des données, définissant une feuille de route opérationnelle pour l'institutionnalisation du suivi de la finance climat. Le travail présenté s'inscrit dans la logique de la Loi Organique relative à la Loi de Finances (LOF), qui promeut la transparence budgétaire et la gestion axée sur les résultats, et dans la continuité des efforts du Maroc pour répondre aux exigences du Cadre de Transparence Renforcé (CTR) de la CCNUCC.

Tableau : Procédures de prise de décision

Étape	Instance principale	Rôle et procédure	Instruments associés
1. Collecte et classification des données climat	Cellules climat des ministères et EEP	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les dépenses et investissements liés au climat selon la méthodologie nationale de marquage climat. • Saisir les données dans le canevas unifié MRV et les transmettre au MEF. • Vérifier la cohérence interne avant soumission. 	Gabarit de reporting, guide MRV, canevas numérique
2. Validation et consolidation technique	Comité technique national MRV climat (sous-comité de la CNCCDB)	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la cohérence, l'exhaustivité et éviter la double comptabilité • Consolider les données provenant des ministères et EEP. • Produire le rapport technique MRV annuel. 	Système d'information MRV, tableau de bord de suivi.
3. Analyse et interprétation des résultats	Secrétariat technique de la CNCCDB (MTE-DD avec MEF et HCP)	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les tendances et écarts de financement. • Relier dépenses ex-post et besoins ex-ante (CDN, plans sectoriels). • Préparer les rapports de transparence destinés à la CNCCDB et à CCNUCC. 	Rapports MRV consolidés, matrices analytiques, fiches de synthèse.

<p>4. Revue stratégique et arbitrage politique</p>	<p>Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique (CNCCDB)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les résultats MRV et les implications politiques.- Identifier les priorités de réorientation ou de réforme. • Formuler des recommandations à destination du gouvernement et du MEF pour les arbitrages budgétaires.- Valider les rapports de transparence (RBT, CDN). 	<p>Notes d'orientation, procès-verbaux CNCCDB, décisions officielles.</p>
<p>5. Communication et transparence externe</p>	<p>MTEDD et MEF</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Publier les résultats agrégés sur les flux financiers climat et les gaps de financement. • Soumettre les rapports RBT, CN et CDN actualisée à la CCNUCC. • Mettre à jour le portail public climat-finance. 	<p>Portail MRV climat, rapports publics, documents CCNUCC.</p>
<p>6. Amélioration continue et cycle suivant</p>	<p>Secrétariat technique de la CNCCDB</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la performance du système MRV. • Actualiser la méthodologie et le référentiel national. • Élaborer un plan de renforcement des capacités et d'intégration des leçons apprises dans le cycle suivant. 	<p>Rapports d'évaluation, guide MRV actualisé, plan de formation.</p>

Tableau : Feuille de route de mise en œuvre du CTR

Phase / Axe stratégique	Actions clés	Acteurs responsables potentiels	Délai estimé	Résultats attendus	Exemples d'Indicateurs de suivi
Phase 1 : Relance et appropriation du système MRV existant (1 an)					
Gouvernance et coordination	<ul style="list-style-type: none"> Réactiver le Comité technique national MRV climat sous la Commission Nationale sur le Changement Climatique et la Diversité Biologique (CNCCDB). Désigner ou actualiser les points focaux MRV dans chaque ministère et EEP. 	MTEDD, MEF, CNCCDB	2025	Gouvernance MRV réactivée et acteurs identifiés.	Comité opérationnel ; PV d'installation.
Optimisation de la plateforme MRV nationale	<ul style="list-style-type: none"> Actualiser et promouvoir l'usage de la plateforme MRV existante. Intégrer des modules de suivi de la finance climat et de reporting sectoriel. Former les utilisateurs institutionnels pour l'alimentation régulière du système. 	MTEDD (porteur), MEF, HCP, EEP sectoriels	2026	Plateforme opérationnelle, alimentée et utilisée.	% ministères connectés ; nombre de rapports générés.
Promotion et communication	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une campagne nationale de sensibilisation et de communication sur la plateforme MRV (ateliers régionaux, guides pratiques, webinaires). Créer un espace public simplifié pour la consultation des données clés. 	MTEDD, CNCCDB, Direction de la communication MEF	2026	Meilleure visibilité et appropriation du système MRV.	Nombre d'utilisateurs formés ; taux de publication publique.
Harmonisation méthodologique	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour la méthodologie nationale MRV pour intégrer les nouvelles catégories de financement climat (adaptation, atténuation, transversal). 	MEF, MTEDD, HCP	2026	Référentiel harmonisé et validé par la CNCCDB.	Validation formelle du guide MRV.
Phase 2 : Consolidation et extension (1-2 ans)					
Institutionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer le reporting MRV comme exigence dans les circulaires budgétaires et plans sectoriels. Conditionner certains financements publics/externes à la transmission des données MRV. 	MEF, CNCCDB	2026-2028	MRV institutionnalisé dans les processus publics.	% EEP et ministères rapportant régulièrement.
Interopérabilité et intégration	<ul style="list-style-type: none"> Connecter la plateforme MRV avec les systèmes sectoriels (énergie, eau, agriculture, transport, etc.) et le système d'information budgétaire (Gestion Intégrée de la Dépense (GID) / Système Intégré de la Budgétisation et de 	MEF, MTEDD	2026-2028	Interopérabilité établie et automatisation partielle.	Nombre de systèmes connectés.

	l'Exécution Comptable (SIBEC))					
Analyse et transparence	<ul style="list-style-type: none"> Publier un rapport annuel consolidé sur les flux financiers climat issus du MRV. Identifier les écarts entre besoins ex-ante et financements ex-post. 	CNCCDB, MTEDD	MEF,	2026-2028	Premier rapport public consolidé sur la finance climat.	Rapport publié ; écart budgétaire identifié.
Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> Déployer un programme de formation continue MRV-CCF (Comptabilité Climat et Finance). Créer une cellule d'assistance technique à la saisie et au reporting. 	MTEDD		2026-2029	Capacités renforcées et saisie plus homogène.	Nombre de cadres formés.
Phase 3 : Pérennisation et intégration (2-3 ans)						
Cadre réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un décret fixant les modalités de reporting MRV et la responsabilité de chaque entité. Intégrer les obligations MRV dans la Loi Organique relative à la Loi de Finances (LOF) et les plans sectoriels. 	MEF, MTEDD		2027-2029	Base légale claire pour la transparence climatique.	Décret adopté et publié.
Renforcement du cycle d'action	<ul style="list-style-type: none"> Organiser une revue nationale biennale sur la transparence et la finance climat, pilotée par la CNCCDB. Utiliser les données MRV pour ajuster la planification et les allocations budgétaires. 	CNCCDB, MTEDD	MEF,	2027-2029	Alignement entre suivi, décision et planification.	Nombre de réformes issues du MRV.
Communication et redevabilité	<ul style="list-style-type: none"> Créer un portail public des financements climat connecté à la plateforme MRV nationale. Promouvoir la diffusion régulière des rapports RBT, CDN et notes sectorielles. 	MTEDD, MEF		2027-2029	Transparence renforcée et communication internationale améliorée.	Portail opérationnel ; rapports soumis à la CCNUCC.
Évaluation et durabilité	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un mécanisme de financement durable du MRV (fonds dédié, partenariats techniques) Réaliser une évaluation indépendante tous les 3 ans. 	CNCCDB		2030	Système MRV pérenne et en amélioration continue.	Rapport d'évaluation ; financement assuré.

6 Références

- Évaluation des Besoins en Capacités pour la Transparence : Principales conclusions, défis et perspectives pour le Network du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord – 2024 - Keltoum Ait Belha – CBIT-GSP Climate transparency : <https://climate-transparency-platform.org/sites/default/files/2024-04/FR-%20CBIT-GSP%20Mena%20Assessment%20-Inception%20meeting%20presentation%20Final.pdf>
- https://climate-transparency-platform.org/sites/default/files/knowledge_centre_files/Fr%20Capacity%20needs%20Assessment%20Report%20MENA-final.pdf
- Enhanced Transparency Framework (ETF) reporting tool – 2024 – Vlad Trusca : https://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/mtdocs/pdffiles/2409_SoftwareWorkshop/3_01_Vlad ETF%20reporting%20tools%20Baku%20-%20IPCC.pdf
- <https://climateactiontransparency.org/>
- <https://climateactiontransparency.org/our-work/icat-toolbox/caat/>
- Reference Manual for the Enhanced Transparency Framework under the Paris Agreement Understanding the enhanced transparency framework and its linkages : <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/v2 ETFreferencemanual.pdf>

